

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

MISSION DE LA CESPМ

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes prodiguant des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement d'apprentissage postsecondaire possible qui reflète les valeurs suivantes :

- **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
 - **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
 - **Mobilité** : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes.
 - **Pertinence** : une interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
 - **Obligation redditionnelle** : des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant.
 - **Avancement des connaissances et recherche** : engagement à l'égard de l'avancement des connaissances.
-

Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Canada

Téléphone : 506-453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPМ et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-81-8

LETTRE DE PRÉSENTATION

Le 30 septembre 2010

Le président du Conseil des premiers ministres des Maritimes
Case postale 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres des Maritimes le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,



David Stewart

La directrice générale,



Mireille Duguay

SOMMAIRE

Plan d'activités pluriannuel 2009-2010 à 2011-2012

- Le plan d'activités montre que la mission de la Commission continue de s'exprimer principalement par la production de données à valeur ajoutée pour toutes les fonctions prévues par la Loi. Cette priorité stratégique se manifeste surtout dans deux sphères d'activités principales : l'assurance de la qualité et les données et l'information.
- Au cours de la période de planification, la Commission mettra l'accent sur la junction entre les données et la qualité de l'éducation notamment grâce à l'élaboration de mesures visant à améliorer le processus éducatif.

Processus d'évaluation de programmes

- Au cours de l'année 2009-2010, la Commission a étudié 52 projets de programme.
- En février 2010, afin d'accroître sa transparence, la CESPM a publié sur son site Web la première d'une série de publications sur les projets de programme à l'étude par la Commission. Les intervenants peuvent désormais consulter une liste des projets de programme présentés à la Commission, incluant une brève description des programmes proposés, le type d'évaluation en cours, l'état de l'évaluation et, le cas échéant, la décision de la Commission.
- La CESPM, sous la gouverne du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, a entrepris la mise à jour de sa politique sur l'assurance de la qualité en ce qui concerne le processus d'évaluation des programmes. Une ébauche du document est en cours de rédaction et devrait être publiée en 2010-2011.

Vérification des politiques et des modalités des établissements en matière d'assurance de la qualité

- À la fin de l'année, les rapports d'évaluation des politiques et des modalités en matière d'assurance de la qualité des universités suivantes avaient été publiés : Cape Breton University, Nova Scotia Agriculture College, St. Francis Xavier University, Atlantic School of Theology, University of King's College et University of Prince Edward Island. Le premier cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité de la Commission s'est conclu par la publication du dernier rapport d'évaluation en décembre 2009.
- La Commission évalue les options qui s'offrent à elle quant à la mise en œuvre d'un éventuel deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité et la forme que ce dernier pourrait prendre.
- Neuf universités avaient présenté leur plan d'action de suivi, détaillant leurs progrès dans la mise en œuvre des recommandations découlant du processus de vérification.
- Le rapport, Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes, a été publié en janvier 2010; ce rapport décrit les éléments essentiels à la conception de politiques fructueuses en matière d'assurance de la qualité. Le rapport contient également une analyse globale du rendement des établissements en regard des normes établies par la Commission en 1999 dans ses *Lignes directrices sur les politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité*, en plus de fournir une orientation et des suggestions pour améliorer les pratiques des établissements dans ce domaine.

Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires ou SIEP)

- Par le SIEP, la CESPM recueille des données sur les programmes et cours offerts par les établissements d'enseignement, ainsi que des données sur la population étudiante; dont de l'information démographique, les inscriptions aux programmes et aux cours et les diplômes décernés et transferts de crédits.
- En 2009-2010, le personnel de la CESPM a présenté les principales mesures du SIEP, sur lesquelles reposent certaines constituantes de la formule de financement de la Nouvelle-Écosse, en particulier l'allocation pondérée à partir des inscriptions, l'allocation liée à la taille, l'allocation liée à la langue française, l'allocation pour les étudiants à temps partiel et les limites de financement pour les étudiants étrangers.

Forum sur la recherche et la collecte de données

- La Commission a été l'hôte d'un forum sur la recherche et la collecte de données, qui a eu lieu le 25 novembre 2009 à Truro, en Nouvelle-Écosse.
- Cet événement annuel est une tribune importante qui permet à la Commission de maintenir ses liens avec les registraires et les analystes universitaires des Maritimes et de leur offrir son soutien.

Programme de sondages auprès des diplômés

- Le programme fournit de l'information importante sur les résultats des diplômés, y compris la satisfaction face aux études, l'endettement, le retour aux études, l'emploi et les tendances concernant la mobilité.
- En 2008-2009 a eu lieu le sondage longitudinal de la cohorte de 2003. Le rapport mettra l'accent sur les étudiants ayant obtenu leur premier diplôme en 2003 et suivra leur évolution à deux moments, soit en 2005 et en 2008. La Commission prévoit publier le rapport à la fin du printemps 2010.
- Du mois d'octobre 2009 au mois de janvier 2010, on a interviewé par téléphone les diplômés de 2007. Ce sondage représente pour la Commission une occasion unique d'effectuer des recherches qu'il n'était pas possible de faire auparavant on a demandé aux répondants la permission de lier leurs réponses au sondage à leurs données administratives contenues dans la base de données du SIEP maintenue par la Commission. Le fichier de données liées permettra d'effectuer des recherches sur les associations entre les voies choisies en matière d'éducation postsecondaire et la situation des diplômés.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

- En juin 2009, la Commission a publié un document d'analyse intitulé *La participation aux études universitaires : point de vue des Provinces maritimes* dans sa série *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*. Ce document contient une analyse approfondie et un contexte stratégique pour la *Participation aux études universitaires : mesures du progrès et des résultats des étudiants*, qui consiste en un ensemble de 10 mesures de participation élaborées pour mesurer les questions d'accès et de participation aux études universitaires dans les Maritimes.
- En janvier 2010, la Commission a publié le rapport intitulé *Progression des étudiants dans la première université fréquentée : persévérance et diplomation*, qui contient une analyse détaillée de deux nouvelles mesures fondées sur le fichier longitudinal SIEP de la CESPM : persévérance et diplomation. Il s'agit de la première analyse à être fondée sur le suivi des étudiants individuels au fil du temps à l'aide des données du SIEP.
- Dans le cadre du projet de mesures, les habitudes de transfert de crédits et les taux de réussite et d'échec des cours seront examinés.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes

- En 2008, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires a entrepris un sondage sur les programmes articulés. Le but du projet est d'évaluer si les programmes articulés offerts dans les Maritimes ont bien servi les étudiants.
- À la fin de l'année, le rapport final était en cours de préparation aux fins de publication et devrait être publié à l'automne 2010.

Ententes interprovinciales et intra-maritimes de financement de programmes

- La Commission a continué d'assurer la mise en œuvre des ententes avec d'autres provinces canadiennes qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes à des programmes d'études non offerts dans la région.
- Elle a également maintenu l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces Maritimes assure le financement relatif à tout étudiant inscrit, dans l'une des deux autres provinces, à un programme universitaire qui n'est pas offert dans sa propre province.
- Au printemps 2009, le Comité des finances a été chargé d'effectuer un examen approfondi de l'ATR à la demande des sous-ministres des Maritimes responsables de l'éducation postsecondaire.
- Les sous-ministres se sont réunis en juin 2009 pour discuter du rapport de situation et ont approuvé la recommandation du comité de modifier les calculs afin que les pics et les creux importants dans les contributions du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse soient aplanis à l'avenir.
- Le Comité en est aux dernières étapes de l'examen et devrait faire rapport aux sous-ministres au cours du nouvel exercice.

La *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Granting Act* de la Nouvelle-Écosse

- Depuis 2003, la CESPM conseille le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, à la demande de celui-ci, sur les projets présentés en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick.
- De plus, depuis le mois de mars 2007, la Commission a la responsabilité d'évaluer les établissements désignés par une loi provinciale sur l'attribution de grades universitaires afin de déterminer s'ils possèdent la structure de gouvernance, les politiques, la planification et les fonds nécessaires pour offrir un programme menant à l'obtention d'un grade de qualité.
- Des travaux visant à élaborer une méthode d'évaluation des programmes existants créés en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick étaient en cours.
- En 2009-2010, la Commission a évalué la Yorkville University, et, en février 2010, le ministre a informé l'université qu'elle respectait les normes d'évaluation.
- En 2009-2010, l'évaluation de la Lansbridge University et de la Meritus University était également en cours.
- En 2008, la Commission a approuvé le processus établi et les besoins en matière d'information pour l'évaluation des établissements et des programmes en vertu de la Degree Granting Act de la Nouvelle-Écosse. Aucune évaluation n'a été effectuée à ce titre au cours de l'année.

TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE ET MANDAT DE LA CЕСPM	7
COMPOSITION.....	9
COMITÉS.....	10
PERSONNEL.....	10
GOUVERNANCE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE	11
PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL 2009-2010 À 2011-2012	12
MANUEL DES POLITIQUES EN RESSOURCES HUMAINES	12
NORME SUR LE MAINTIEN DE LA CONFIDENTIALITÉ	13
RÉTROSPECTIVE ANNUELLE.....	13
ASSURANCE DE LA QUALITÉ	13
Processus d'évaluation de programme	14
Vérification des politiques et des modalités des établissements en matière d'assurance de la qualité	15
DONNÉES ET INFORMATION	17
Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])	18
Forum sur la recherche et la collecte de données.....	19
Programme de sondages auprès des diplômés.....	19
Élaboration de mesures du progrès et des résultats des étudiants	21
Évaluation de l'efficacité et des avantages ou les programmes articulés dans les Maritimes	23
Mises à jour de statistiques	24
Présentations relatives aux données	24
Autres formes de transmission de données.....	25
Site Web de la Commission	25
ENTENTES INTERPROVINCIALES	26
Accord de transfert régional	26
Autres ententes interprovinciales	26
ACTION COOPÉRATIVE	28
Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique	28
Atlantic Satellite Network.....	29
Entente sur le réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É. (RIE N.-B./Î.-P.-É.)	29
SERVICES PROPRES À CHAQUE PROVINCE	29
Services d'évaluation relevant des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires.....	29
Services financiers.....	30
Nouveau-Brunswick.....	30
Île-du-Prince-Édouard	31
Nouvelle-Écosse	32
PARTICIPATION À DES FORUM NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	32
Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire.....	32
Comité de gestion stratégique	32
Projet pancanadien dans le secteur de l'assurance de la qualité.....	33
Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts.....	33
Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur (RIOPQUES)	33
ANNEXES	
A. Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (codification administrative).....	37
B. États financiers vérifiés	45
C. Membres des comités consultatifs de la Commission	59
D. Publications et diffusions.....	61
E. Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2009-2010	63

PORTÉE ET MANDAT DE LA CESPM

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Elle est un « organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire. Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. En janvier 2005, la *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes* a été promulguée, ce qui assurait du même coup l'entrée en vigueur du nouveau mandat.

La nouvelle loi définit ainsi le mandat de la Commission :

Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer et à maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir en :

- prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études de la meilleure durée et de la meilleure qualité possible,
- en privilégiant l'évaluation et la reconnaissance des acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- en assurant une transition harmonieuse entre les études et le travail,
- en assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
- en prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

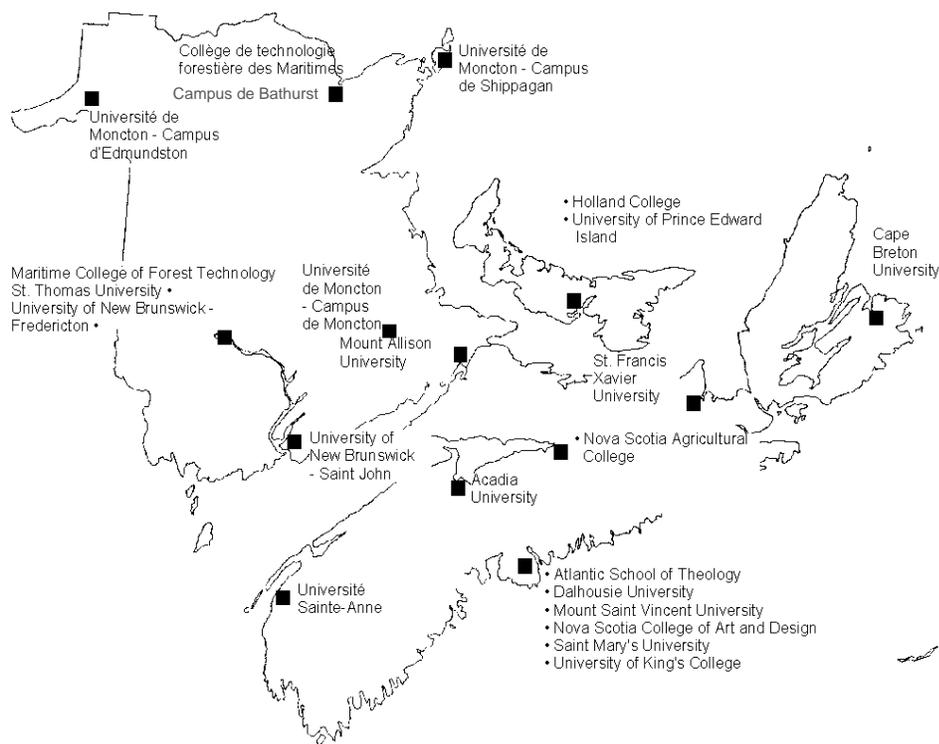
La Commission cherche à aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire en poursuivant les neuf objectifs suivants :

1. Garantir que les programmes élaborés par les établissements relevant de la compétence de la CESPM satisfont à des critères de qualité convenus.
2. Confirmer que les établissements relevant de la compétence de la CESPM disposent des politiques et des pratiques appropriées pour assurer de façon continue la qualité de leurs programmes.
3. Favoriser et promouvoir la disponibilité et l'efficacité par rapport aux coûts du plus grand nombre possible de programmes.
4. Recueillir, conserver et mettre à jour de l'information de qualité complète et pertinente relativement à toutes les fonctions découlant de son mandat.
5. Élaborer des données et des produits d'information à l'intention des intervenants dans toutes les fonctions découlant de son mandat, surtout en ce qui a trait aux dossiers prioritaires de l'enseignement postsecondaire.
6. Accroître la sensibilisation et le dialogue par rapport aux questions et aux possibilités liées à l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes, tant dans la région qu'au pays.

7. Promouvoir et favoriser la coopération au sein des Provinces maritimes et avec les autres provinces et les partenaires externes, notamment favoriser entre les établissements et entre les gouvernements le développement d'approches coopératives et économiques en matière d'administration, de programmes et de politiques liées à l'enseignement postsecondaire.
8. Offrir des conseils et des services aux gouvernements provinciaux, sur demande.
9. Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources de la Commission (objectif organisationnel).

Toutes les activités et initiatives de la Commission se rattachent à l'un de ces objectifs.

Dans l'exécution de ses principales fonctions (assurance de la qualité, données et information, action coopérative, programmes régionaux et offre de services précis à une ou plusieurs provinces ou établissements, comme convenu par les ministres), la Commission se concentre principalement sur l'éducation universitaire. Il y a actuellement 18 établissements postsecondaires qui relèvent de la compétence de la CESPМ, dont 16 sont des universités subventionnées par l'État. Deux de ceux-ci (soit la Cape Breton University et le Nova Scotia Agricultural College) offrent également des certificats et des diplômes de niveau collégial ou de type technique, en plus des programmes qui mènent à l'obtention d'un grade universitaire. Les deux autres établissements (le Holland College de l'Île-du-Prince-Édouard et le Maritime College of Forest Technology au Nouveau-Brunswick) offrent surtout des programmes ne menant pas à un grade (le Holland College peut accorder des grades appliqués et le fait).



COMPOSITION

La Commission est composée de 20 membres nommés par les ministères de l'Éducation responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes et de la directrice générale (membre d'office sans droit de vote).

La composition de la Commission respecte le modèle suivant :

- Au moins six des 20 membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents (catégorie A), hauts fonctionnaires et dirigeants d'établissements non universitaires (catégorie B), et population en général (catégorie C).
- Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.
- Au moins deux membres doivent être des étudiants (au sein de la catégorie « population en général »).

À la fin de l'année, la Commission était composée ainsi :

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS (CATÉGORIE A)	HAUTS FONCTIONNAIRES (CATÉGORIE B)	POPULATION EN GÉNÉRAL (CATÉGORIE C)
Nouveau-Brunswick		
Lise Dubois David Stewart (vice-président)	Liane Roy	Raymond Daigle Colette Landry Martin Alexander MacDonald
Nouvelle-Écosse		
Gordon MacInnis (président) Terrence Murphy Alan Shaver	Jeffrey Conrad Wayne Doggett Greg Ells	Peter Butler Bill MacLeod
Île-du-Prince-Édouard		
Rosemary Herbert	Susan MacKenzie Michael O'Grady	

Membre d'office sans droit de vote : Mireille Duguay, directrice générale.

Afin de s'acquitter de ses fonctions, la Commission tient environ cinq réunions ordinaires par année, habituellement aux différents établissements d'enseignement, à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2009-2010, la Commission s'est rencontrée à six reprises, soit :

- Le 20 avril 2009 – Nova Scotia Agricultural College
- Le 26 juin 2009 – Saint Mary's University
- Le 21 septembre 2009 – St. Francis Xavier University
- Le 30 novembre 2009 – St. Thomas University
- Le 22 février 2010 – Dalhousie University

COMITÉS

Le cadre opérationnel de la Commission repose grandement sur des comités consultatifs, dont certains prévoient une adhésion conjointe avec l'Association des universités de l'Atlantique (AUA). La Commission fait également appel à des comités spéciaux et à des groupes de travail selon les dossiers en cause. Voici ses comités permanents :

- Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
- Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
- Comité des finances de la CESPM
- Groupe de travail en finances N.-B./CESPM
- Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.

Le recours aux comités permanents enrichit grandement la capacité de la Commission de fournir des conseils et d'effectuer des analyses. Ces comités lui permettent de traiter une plus grande quantité d'information et de procéder à des analyses plus exhaustives et en temps plus opportun. Fait peut-être encore plus important, la Commission puise, par l'entremise de ses comités, dans un réseau plus étendu de ressources et de perspectives.

La liste des membres des comités figure à l'annexe C. Il est aussi possible de consulter le mandat de chaque comité en ligne à www.cespm.ca.

PERSONNEL

Le personnel est chargé des activités courantes de la Commission. Il reçoit des directives de la Commission par l'entremise de la directrice générale et il donne un soutien à la Commission et à ses comités. Actuellement, le savoir-faire du personnel de la Commission englobe les secteurs suivants : collecte et gestion de données, analyse de données, assurance de la qualité, finances, gestion de projets et organisation d'événements.

À la fin de l'année, le personnel et les employés contractuels de la CESPM regroupaient les personnes suivantes :

Directrice générale.....	Mireille Duguay
Directrice des finances et de technologie de l'information.....	Lisa Robichaud
Gestionnaire, Recherche et analyse des données.....	Dawn Gordon
Analyste des données.....	John Wilson
Concepteur de systèmes informatiques.....	Scott Stonehouse
Administrateur du système/LAN.....	Dragan Lepir
Analystes, Politiques et recherche.....	Stanislav Bashalkhanov Meranda Beaubien Shannon McKenna-Farrell Lisa O'Connell Julie Redstone-Lewis
Commis – comptabilité et services de soutien aux activités.....	Rachael Anderson
Adjointes administratives.....	Nicole Reynolds Lauren Wiesel

GOUVERNANCE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

La structure de gouvernance de la Commission est la suivante :

- Les gouvernements des trois Provinces maritimes, représentés par les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire et le Conseil des premiers ministres des Maritimes/de l'Atlantique.
- La Commission, composée de 20 membres et de la directrice générale (membre d'office sans droit de vote), des comités établis par la Commission et du personnel.

Pour bien comprendre la structure de gouvernance de la Commission, il faut l'examiner selon deux optiques. Dans la loi, le terme « Commission » est employé à la fois pour décrire l'organisme dans son ensemble et son corps administratif ou conseil.

Pour éviter toute confusion, le terme « Conseil » est utilisé pour définir l'ensemble des 20 membres et de la directrice générale, qui se réunissent au moins quatre fois par année, alors que le terme « Commission » est employé pour désigner le regroupement des 20 membres, la directrice générale, les membres des comités créés par la Commission et le personnel, conformément aux nouvelles dispositions législatives.

L'objectif de la Commission en tant que conseil est de veiller à ce que la Commission dans son ensemble aide les établissements et les gouvernements à favoriser un milieu d'apprentissage postsecondaire reflétant les valeurs suivantes : qualité, accessibilité, mobilité, pertinence, obligation redditionnelle, avancement des connaissances et recherche. Elle vise ainsi à mettre en valeur l'enseignement postsecondaire et la recherche et à favoriser un milieu d'apprentissage efficace en veillant à ce que les stratégies et les décisions de la Commission tiennent compte des points de vue des principaux intervenants.

La Commission doit rendre compte aux ministres provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire, conformément à la *Loi* de 2005, de l'atteinte des résultats convenus, en fonction du plan d'activités. Le président, le vice-président et la directrice générale de la Commission ont rencontré les

ministres des Provinces maritimes responsables de l'éducation postsecondaire le 24 septembre 2009 à St. John's (Terre-Neuve). Durant cette rencontre, le président a présenté les principales activités et orientations de l'organisme pour les prochaines années et a discuté avec les ministres des enjeux concernant la gouvernance, enjeux auxquels la Commission fait face depuis l'adoption de la *Loi* en 2005. Le but principal de la réunion était de faire la lumière sur l'absence de lien entre la reddition de comptes aux ministres prévue par la loi et les processus d'approbation du budget et de nomination des membres qui ne prévoient pas la participation des ministres. Si les enjeux à traiter ont été définis, aucune décision n'avait encore été prise sur la façon de procéder à la fin de l'année.

PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL 2009-2010 À 2011-2012

Le plan d'activités précise que la mission de la Commission continue de s'articuler principalement autour de la production durable de données à valeur ajoutée pour toutes les fonctions prévues par la *Loi*. Bien que cette priorité s'applique à toutes les fonctions prévues par la *Loi*, elle se manifeste surtout dans deux sphères d'activités principales : l'assurance de la qualité, et les données et l'information. Au cours de la période de planification, la Commission mettra l'accent sur la jonction entre les données et la qualité de l'éducation notamment grâce à l'élaboration de mesures visant à améliorer le processus éducatif.

Durant la première année du plan d'activités, la Commission, conformément à sa priorité stratégique qui est d'unir données et assurance de la qualité, a publié le rapport intitulé *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*. En plus de donner un aperçu du travail qualitatif en matière d'assurance de la qualité effectué au cours des dix dernières années, le rapport contient également un tableau qui présente, sous forme de données agrégées, les résultats obtenus par les universités des Maritimes visées par le programme de la Commission en regard des *Lignes directrices des politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité* de 1999 de la Commission. La première étape du projet Mesures, lancé en février 2008, portait sur la participation des universités, la persévérance et les taux de diplomation et de réussite et d'échec des cours. À la fin de 2009-2010, la Commission a publié des mesures sur les deux premiers aspects. La Commission effectue également à intervalles réguliers des sondages auprès des étudiants afin de voir comment ceux-ci réussissent à la lumière de l'éducation qu'ils ont reçue et des investissements en temps et en argent qu'ils ont faits et de connaître leur perception du rendement de leur investissement.

POLITIQUES DE GESTION

En avril 2009, la Commission a approuvé le manuel des politiques de gestion financière de la CESPM et trois des quatre volumes du manuel des politiques en ressources humaines de la CESPM.

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA), la CESPM suit les politiques et les pratiques du CPMA en matière de finances et de gestion des ressources humaines. Cependant, puisque la Commission a adopté en 2005 le système de classification des emplois du Nouveau-Brunswick et que le CPMA a adopté celui de la Nouvelle-Écosse, et en raison de l'élaboration au fil des ans d'une série de politiques internes concernant des questions non couvertes par le CPMA, il a été convenu que la Commission élaborerait ses propres manuels de politique dans ces domaines, ce qui a mené à l'approbation des deux manuels susmentionnés. Le quatrième volume du manuel des politiques en ressources humaines (dotation, recrutement, etc.) ainsi que les politiques en matière de technologie de l'information sont en cours d'élaboration.

NORME SUR LE MAINTIEN DE LA CONFIDENTIALITÉ

La norme sur le maintien de la confidentialité de la CESPM (créée en 2001 et révisée en 2006) qui contient les procédures, les lignes directrices et les normes visant à éclairer les activités quotidiennes de recherche, la façon de répondre aux demandes des intervenants et la création de produits de données en ce qui concerne la confidentialité et la protection des renseignements personnels fait l'objet d'une troisième révision. La version définitive devrait être présentée à la Commission au début de l'exercice 2010-2011.

RÉTROSPECTIVE ANNUELLE

La CESPM a entrepris diverses activités au cours de l'année 2009-2010. La rétrospective de l'année est présentée selon les principales fonctions de la Commission, soit l'assurance de la qualité, les données et l'information, les ententes interprovinciales, l'action coopérative et les services aux provinces. La dernière partie présente la participation de la Commission à des forums nationaux et internationaux, lorsque le sujet n'est pas couvert ailleurs dans le rapport.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission est chargée de fournir aux décideurs des mesures de reddition des comptes quant aux établissements inscrits à la réglementation, aussi bien que des renseignements à valeur ajoutée, pour les aider à prendre des décisions stratégiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.

La Commission a élaboré sa politique en matière d'assurance de la qualité de manière à inclure deux principaux instruments :

1. L'évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre;
2. La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ensemble, ces instruments permettent d'assurer une continuité dans la qualité. Le processus d'évaluation des programmes offre des garanties au gouvernement, aux étudiants, aux employeurs et au public que les programmes offerts par les universités publiques des Maritimes répondent aux normes de qualité établies avant leur mise en œuvre, et le processus de vérification offre des garanties que les universités des Maritimes ont en place des politiques et des pratiques efficaces en matière d'assurance de la qualité pour veiller à ce que les programmes, une fois mis en œuvre, soient évalués à l'interne et à l'externe en vue de l'amélioration continue de la qualité. Il est possible de consulter la politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission sur son site Web.

Afin d'appuyer sa priorité stratégique de combiner les données à l'assurance de la qualité, la Commission utilise, dans un contexte d'assurance de la qualité, d'autres outils fondés sur une approche plus quantitative. En particulier, la Commission effectue des sondages qui permettent d'évaluer les résultats pour les étudiants, ce qui signifie effectuer des sondages réguliers auprès des différentes cohortes de diplômés afin de voir comment ceux-ci réussissent à la lumière de l'éducation qu'ils ont reçue et des investissements en temps et en argent qu'ils ont faits et de connaître leur perception du rendement de leur investissement.

Processus d'évaluation de programme

Le processus d'évaluation a pour objectif global d'établir la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de l'expertise de l'établissement, des ressources, des résultats visés pour les étudiantes et étudiants ainsi que de déterminer par un processus itératif la pertinence du programme dans le contexte de la politique cadre de la Commission. L'issue principale de l'évaluation est l'approbation de programme.

La plupart des projets de programme font l'objet d'un examen sommaire, c'est-à-dire qu'ils sont passés en revue par le personnel et sont approuvés s'ils satisfont aux critères convenus. Un projet qui ne répond pas aux critères d'approbation ou pour lequel des questions importantes sont soulevées est envoyé au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires et à la CESPM pour une évaluation approfondie.

Projets de programme présentés

Au cours de l'année 2009-2010, la Commission a étudié 52 projets de programme (tableau 1), dont 16 ont été approuvés au moyen du processus d'examen sommaire, 6 ont été approuvés après une évaluation approfondie, 5 ont été présentés à des fins d'information, 8 ont été retirés ou retournés et 17 étaient encore à l'étude à la fin de l'année. De ces 52 projets, 1 avait été soumis à la suite du processus de vérification des données de la Commission. Chaque année, les universités soumettent des données détaillées sur les inscriptions par l'entremise du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Dans le cadre du processus de vérification, le personnel de la Commission vérifie les données pour s'assurer que les inscriptions par programme correspondent aux dossiers internes d'approbation de programmes de la Commission. Toute inscription à un programme qui n'a pas été approuvé par la Commission est notée et l'université est avisée qu'elle doit soumettre un projet pour un programme universitaire nouveau ou modifié.

Pour de plus amples renseignements sur les projets de programme examinés dans le cadre du processus d'évaluation de la Commission, veuillez consulter l'annexe E.

TABLEAU 1
Résumé des décisions concernant les projets de programme examinés en 2009-2010

	Approuvé*	À l'étude	Information et dossier	Retiré/retourné	Total
Nouveau	16	13	3	8	40
Modification	6	4	2	-	12
Abolition	-	-	-	-	-
En suspens	-	-	-	-	-
Total	22	17	5	8	52

* Parmi les 22 programmes approuvés, 16 l'ont été au moyen du processus d'examen sommaire.

Divulgence de l'état des projets de programme à l'étude par la Commission

En février 2010, afin d'accroître sa transparence, la CESPM a publié sur son site Web la première d'une série de publications sur les projets de programme à l'étude par la Commission. Les intervenants peuvent désormais consulter une liste des projets de programmes présentés à la Commission, avec une brève description des programmes proposés, le type d'évaluation en cours, l'état de l'évaluation et, le cas échéant, la décision de la Commission. On prévoit que cette liste sera mise à jour régulièrement, tous les deux ou trois mois, ce qui permettra aux intervenants de suivre l'évolution des projets de programme présentés à la Commission.

Mise à jour sur la documentation

La CESPM, sous la gouverne du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, a entrepris la mise à jour de sa politique sur l'assurance de la qualité en ce qui concerne le processus d'évaluation des projets. Une ébauche de document est en cours de rédaction et devrait être publiée en 2010-2011. L'objectif principal de cette mise à jour est de fournir à la Commission, à son comité consultatif sur les affaires universitaires et aux intervenants en général plus de précisions sur le processus d'évaluation des programmes ainsi que les renseignements nécessaires pour effectuer ces évaluations. De plus, la mise à jour intégrera les décisions pertinentes prises par la Commission depuis la publication de la version 2005 de la politique et tiendra compte des changements découlant de l'adoption en 2005 de la *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes*.

Vérification des politiques et des modalités des établissements en matière d'assurance de la qualité

La fonction de vérification de l'assurance de la qualité a pour objectif précis de s'assurer que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants et d'autres fonctions, s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

À la fin de l'année, les rapports d'évaluation des politiques et modalités d'assurance de la qualité des universités suivantes ont été publiés :

- Cape Breton University
- Nova Scotia Agricultural College
- St. Francis Xavier University
- Atlantic School of Theology
- University of King's College
- University of Prince Edward Island

Le principal objectif de ce processus est de répondre aux deux questions suivantes, tout en portant une attention particulière à la mission et aux valeurs de chaque établissement :

1. L'établissement respecte-t-il sa propre politique en matière d'assurance de la qualité?
2. La politique en matière d'assurance de la qualité de l'établissement peut-elle être modifiée de façon à mieux garantir la qualité des programmes et services de l'établissement, ou bien la politique est-elle satisfaisante telle quelle?

Dans le cas de la University of King's College, du Nova Scotia Agricultural College et de l'Atlantic School of Theology, la Commission n'a pu répondre à la première question, puisque ces établissements n'ont pas de politique officielle d'assurance de la qualité. Par conséquent, la seule recommandation de la Commission adressée à ces établissements a été qu'ils élaborent une politique complète d'assurance de

la qualité. La Commission a également fourni à ces établissements des conseils sur ce qu'une telle politique devrait comprendre. Dans le cas de la Cape Breton University, la politique avait été élaborée, mais n'avait pas encore été mise en œuvre. La Commission a recommandé que l'université peaufine encore sa politique d'assurance de la qualité. Elle a aussi recommandé que l'université favorise le développement d'une culture propice à l'amélioration continue de la qualité et qu'elle définisse les responsabilités en matière de qualité et de politique d'assurance de la qualité.

Dans le cas de la University of Prince Edward Island et de la St. Francis Xavier University, le Comité responsable de la vérification a déterminé que ces universités respectaient habituellement leurs politiques respectives en matière d'assurance de la qualité. En ce qui concerne la deuxième question, le Comité responsable de la vérification a fait plusieurs recommandations à la University of Prince Edward Island pour améliorer deux points, en particulier lorsqu'il y avait un écart entre la politique et sa mise en œuvre, à savoir le moment choisi pour le processus d'examen et le suivi. Dans la même veine, le Comité a noté que l'écart entre la politique d'assurance de la qualité de la St. Francis Xavier University et sa mise en œuvre concernait également le choix du moment opportun.

Plans d'action de suivi

À la fin de l'année, neuf universités avaient présenté leur plan d'action de suivi, détaillant leurs progrès en matière de mise en œuvre des recommandations découlant du processus de vérification. Si, dans certains cas, des renseignements additionnels sur les étapes prises pour améliorer l'assurance de la qualité au sein de l'université sont requis, les universités ont en général accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations du comité.

Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes

Au cours de l'année 2008-2009, le Comité responsable de la vérification avait entrepris la rédaction d'un document visant à présenter les pratiques exemplaires dans le domaine des politiques d'assurance de la qualité dans les universités, document qui devait être publié à la fin de 2009. Ce document représente la plus grande partie des travaux effectués en matière d'assurance de la qualité en 2009 et a été finalisé et publié en janvier 2010, une fois le processus de vérification général des universités relevant de la compétence de la Commission terminé. Le rapport, intitulé *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, décrit les éléments essentiels à la conception de politiques fructueuses en matière d'assurance de la qualité. Le rapport contient également une analyse globale du rendement des établissements en regard des normes établies par la Commission en 1999 dans ses *Lignes directrices sur les politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité*, en plus de fournir une orientation et des suggestions pour améliorer les pratiques des établissements dans ce domaine. Voici quelques-unes des conclusions du rapport :

- Certaines universités effectuent depuis longtemps différentes activités d'assurance de la qualité, même si elles varient en termes de portée et de cible.
- Plusieurs universités n'avaient pas de politique d'assurance de la qualité au départ, mais en ont élaboré une en réponse au processus de vérification de la Commission.
- Les universités travaillent activement à améliorer leurs politiques.
- La plupart des politiques sont axées sur le corps professoral et les ressources.
- La plupart des établissements n'ont pas placé la qualité de l'enseignement au cœur du processus.

Le rapport recommande également des modifications aux *Lignes directrices sur les politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité* de 1999 fondées sur les connaissances acquises durant le processus de vérification. Les lignes directrices révisées, maintenant appelées normes, présentent les critères détaillés pour l'évaluation des programmes existants.

Prochaines étapes

Le premier cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité de la Commission s'est conclu par la publication du rapport d'évaluation définitif en décembre 2009. La publication d'un rapport d'évaluation pour chacune des universités des Maritimes figurant à l'annexe du Règlement visant la Commission marque un jalon dans son évaluation de l'assurance de la qualité des établissements. On s'attend de plus à ce que les sept établissements restants soumettent leur plan d'action de suivi au cours de la prochaine année.

La Commission s'est penchée sur les options concernant le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité et la forme que ce cycle pourrait prendre. On a suggéré que celui-ci pourrait porter sur les lacunes dans les approches des établissements en matière d'assurance de la qualité relevées durant le premier cycle du processus. Toutefois, aucune décision sur la prochaine étape du processus de vérification n'avait encore été prise à la fin de l'année.

Résultats à valeur ajoutée de la Commission – Assurance de la qualité

Voici des exemples de résultats à valeur ajoutée découlant des activités de la Commission dans le secteur de l'assurance de la qualité :

- La qualité des programmes est améliorée et les étudiants, les gouvernements et les contribuables, qui investissent tous de façon importante dans l'éducation, profitent de programmes de qualité.
- Un contexte régional assure l'accessibilité à une gamme très étendue de programmes .
- Les projets de programmes sont examinés par une grande diversité d'intervenants (représentants des étudiants, du gouvernement, de la population en général et des universités) grâce au processus de distribution.
- La Commission est en mesure d'assurer le suivi (et la vérification) des inscriptions et de la gamme de programmes offerts, de cibler les programmes régionaux à intégrer à l'Accord de transfert régional et de produire des valeurs pondérées d'équivalence à temps plein aux fins de l'application de la formule de financement du Nouveau-Brunswick, de même que des données pour soutenir l'analyse et l'élaboration de politiques.
- Les universités mettent en œuvre des politiques pour assurer l'amélioration constante de la qualité des programmes et des services.
- Les universités analysent et évaluent régulièrement les offres de programmes.

DONNÉES ET INFORMATION

La fonction relative aux données et à l'information, qui recoupe toutes les fonctions découlant du mandat de la Commission, permet d'offrir aux décideurs des mesures redditionnelles ayant trait aux établissements inscrits à l'annexe du règlement et de l'information de meilleure qualité pour appuyer la prise de décisions. Les initiatives prises en vertu de cette fonction permettent également de sensibiliser les habitants des Maritimes et de tout le pays aux possibilités et aux enjeux relatifs à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes et de favoriser le dialogue sur ces enjeux, tel que le précise le Plan d'activités pluriannuel 2009-2010 à 2011-2012 publié en février 2010. Le Plan d'activités décrit également la priorité stratégique de la Commission, qui est de combiner les données et l'assurance de la qualité. La présente section décrit les différentes fonctions en matière de données et d'information exécutées par la Commission, dont certaines ont des liens apparents avec l'assurance de la qualité.

La Commission recueille des données et élabore des produits de recherche. Elle est également reconnue dans les Maritimes et au pays comme une source crédible de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. Au cours des dernières années, la Commission s'est attachée à promouvoir et à offrir des sources d'information à valeur ajoutée aux différents gouvernements, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux étudiants et à la population en général. La Commission détient une foule de données et d'informations portant sur tous les aspects de l'enseignement universitaire, dont les inscriptions, les grades universitaires décernés, les résultats des diplômés, les frais de scolarité et les autres frais, les programmes universitaires, les finances universitaires et le corps professoral. Elle voit à acquérir, à vérifier, à valider et à emmagasiner des données exclusives, par exemple le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (anciennement le Système d'information amélioré sur les étudiants) et les sondages auprès des diplômés de la CESPM.

De plus, la Commission met régulièrement à jour des données non exclusives provenant de sources externes, notamment des données sur les finances des universités et les données démographiques du corps professoral.

En réalisant cette collecte exhaustive de données et d'information à l'interne, la CESPM peut fournir à ses intervenants, sur demande, non seulement des statistiques normalisées et des produits personnalisés, mais également des articles et des rapports d'analyse approfondie. Certains sont le résultat de projets continus et d'autres découlent de projets de recherche uniques.

Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])

La CESPM recueille des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements d'enseignement, les inscriptions aux programmes et aux cours, les diplômes décernés et les transferts de crédits, et des données démographiques sur la population étudiante. Le SIEP est le format de banque de données utilisé; il s'agit d'une banque de données nationale conçue par Statistique Canada pour fournir des dossiers longitudinaux sur les étudiants permettant de produire des statistiques normalisées, et pour permettre aux chercheurs d'effectuer des études sur les statistiques postsecondaires, par exemple les taux de maintien, d'attrition, de mobilité et de diplomation. L'avantage du format SIEP est que les données soumises par les établissements répondent à de nombreux besoins d'information.

Une partie du cycle annuel de collecte de données consiste en une vérification rigoureuse d'éléments clés de données, effectuée en collaboration avec les établissements qui soumettent les renseignements. Chaque année, la Commission soumet également les données validées du SIEP à Statistique Canada au nom des établissements qui relèvent de son mandat.

La Commission utilise cette riche source de données pour appuyer ses fonctions, notamment :

- Assurance de la qualité : maintien de la banque de données de programmes approuvés; surveillance des inscriptions et de la diplomation dans les programmes approuvés;
- Services aux provinces : calcul de l'équivalence à temps plein d'une année et de l'équivalence à temps plein pondérée d'une année utilisé pour établir la formule de financement du Nouveau-Brunswick et l'Accord de transfert régional, et calcul de l'équivalent de cours complets pour appuyer la formule de financement de la Nouvelle-Écosse;

- Données et information : production de statistiques normalisées sur les inscriptions et les diplômes décernés (des tableaux de statistiques annuelles sont affichés sur le site Web, de même que des demandes spéciales d'intervenants), et recherche et analyse d'enjeux dans le secteur postsecondaire. La base d'échantillonnage des sondages auprès des diplômés de la CESPM est également générée au moyen des données du SIEP.

Au cours de l'année 2009-2010, le personnel a procédé à la transmission des principales mesures (équivalents de cours complets, équivalents de cours complets pondérés, équivalents à temps plein, équivalents à temps plein pondérés et inscriptions) du SIEP, sur lesquelles reposent certaines constituantes de la formule de financement de la Nouvelle-Écosse, et plus particulièrement l'allocation pondérée à partir des inscriptions (qui représente 91 % du financement de base), l'allocation liée à la taille, l'allocation liée à la langue française, l'allocation pour les étudiants à temps partiel et les limites de financement pour les étudiants étrangers. Le personnel continue de travailler avec les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse à l'essai et au peaufinage de ces calculs.

Une nouvelle version du *Maritime Pre-screener*, l'outil de validation des données du SIEP créé par le personnel de la CESPM, sera publiée avant la présentation du SIEP 2009-2010. La nouvelle version, évaluée par quatre établissements bénévoles, sera finalisée et l'ensemble sera distribué en mai.

Forum sur la recherche et la collecte de données

La Commission a été l'hôte du forum sur la recherche la collecte de données, qui a eu lieu le 25 novembre 2009 à Truro (Nouvelle-Écosse). Cet événement annuel est une tribune importante qui permet à la Commission de maintenir ses liens avec les registraires et les chercheurs des universités des Maritimes et de leur offrir son soutien. En plus des chercheurs et registraires des universités, cet événement s'adresse également aux autres employés participant à la soumission de données au Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) ou que le programme de recherche de la Commission intéresse. Cette année, des représentants du gouvernement ont également été invités.

Un des objectifs de cet événement était d'offrir aux répondants du SIEP une tribune pour discuter des enjeux relatifs au processus de soumission au SIEP. On a notamment présenté un aperçu du cycle de soumission de 2008-2009 et des données sur le cycle de soumission de 2009-2010. Les employés ont également fait une mise à jour sur les activités de recherche en cours à la Commission.

Programme de sondages auprès des diplômés

Le programme de sondages auprès des diplômés de la Commission a débuté par un projet pilote en 1995. Jusqu'à présent, cinq cohortes de diplômés ont été visées par les sondages : 1995, 1996, 1999, 2003 et 2007. Le programme fournit de l'information importante sur les résultats des diplômés, y compris la satisfaction face aux études, l'endettement, le retour aux études, l'emploi et les tendances concernant la mobilité. L'objectif de ces sondages est de suivre et de caractériser les transitions et les facteurs qui influent sur celles-ci que vivent les diplômés des universités des Maritimes au moment de leur passage entre le monde universitaire et le monde du travail et inversement, en tenant compte de leurs expériences avant leur inscription dans leur programme d'études.

À cet effet, le programme de sondages continue de fournir des mesures redditionnelles utiles pour appuyer les décisions stratégiques des gouvernements et des universités. Le programme offre aussi aux étudiants et à leurs parents de l'information précieuse pour les aider à prendre des décisions. Les

données recueillies sont utilisées non seulement pour la préparation de rapports détaillés, mais elles servent aussi à des analyses approfondies de sujets particuliers. En plus de fournir des échantillons de grande taille fondés sur un questionnaire complexe (environ 200 questions), le sondage mené cinq ans après l'obtention du diplôme offre une autre dimension : les réponses des diplômés sont liées aux réponses données au sondage mené deux ans après la fin des études dans un fichier de données longitudinal comprenant plus de 1000 variables (y compris des variables brutes et des variables dérivées ou calculées).

Sondage auprès des diplômés de 2003, cinq ans après l'obtention du diplôme

En 2008-2009 le sondage longitudinal de la cohorte de 2003 a été effectué (cette cohorte avait déjà été sondée en 2005). L'échantillon final comptait 1 968 diplômés. Pour des questions de financement, l'analyse et la préparation du rapport définitif n'ont été faites qu'en 2009-2010. La Commission prévoit publier le rapport à la fin du printemps 2010.

Le rapport mettra l'accent sur les étudiants ayant obtenu leur premier diplôme en 2003 et suivra leur évolution à deux moments, soit en 2005 et en 2008. En tant que groupe, ils étaient tous relativement à la même étape de leur vie au moment de la fin de leurs études en 2003 et représentent donc un groupe relativement homogène avec lequel il sera possible de comparer les résultats des diplômés au fil du temps, en fonction des caractéristiques importantes. Les diplômés qui ont obtenu un deuxième baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures seront exclus du rapport, mais feront l'objet d'une analyse future.

Sondage auprès des diplômés de 2007, deux ans après l'obtention du diplôme

Entre octobre 2009 et janvier 2010, les diplômés de 2007 ont été interviewés par téléphone. L'échantillon final était composé de 3 380 répondants. À la fin de l'année, l'analyse des réponses est en cours.

En plus de fournir des renseignements sur la situation des diplômés, ce sondage représente pour la Commission une occasion unique d'effectuer des recherches qu'il n'était pas possible de faire auparavant. Tout d'abord, dans le cadre du sondage, on a demandé aux répondants la permission de lier leurs réponses au sondage à leurs données administratives contenues dans la base de données du SIEP maintenue par la Commission. Un total de 95 % des diplômés a accepté. Le fichier de données liées permettra d'effectuer des recherches sur les associations entre les voies choisies en matière d'éducation postsecondaire et la situation des diplômés.

De plus, une partie des diplômés de 2007 avait déjà été sondée pendant qu'ils étaient toujours aux études, dans le cadre du projet *Intentions des étudiants des universités des Maritimes après l'obtention de leur diplôme*. Le but de ce projet était de mieux comprendre les attitudes envers l'éducation supérieure, les projets à cet égard et l'état de préparation pour des études supérieures et pour le monde du travail. L'étude a également permis d'obtenir des renseignements importants sur l'endettement des étudiants au moment de l'obtention du diplôme. On a demandé aux étudiants participant au sondage la permission de lier ces réponses à celles du sondage auprès des diplômés. L'analyse de ces liens permettra d'obtenir des informations sur la mesure dans laquelle les étudiants réalisent leurs intentions en matière d'études supérieures.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

En février 2008, la Commission a lancé un projet visant à élaborer des mesures du progrès et des résultats des étudiants. Le but du projet était de fournir aux intervenants de la Commission des mesures objectives du fonctionnement du secteur universitaire de la région. La source principale de données du projet est le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). La Commission est dans une position unique au pays en cela qu'elle peut utiliser le SIEP pour élaborer des mesures statistiques normalisées pour une grande région regroupant 16 établissements publics conférant des grades de tailles et de types divers.

Un groupe de travail formé de six chercheurs universitaires représentant des établissements des trois provinces aide le personnel de la Commission à examiner les définitions et les concepts pour l'élaboration de mesures.

Participation aux études universitaires

La mesure de la proportion de la population qui s'inscrit à l'université – appelée participation – est un moyen important par lequel les gouvernements, les universités et le public peuvent déterminer si les étudiants qualifiés ont accès aux études universitaires. Elle est également un indicateur de la prospérité économique future, en raison de son lien avec le niveau d'instruction. En juin 2009, la Commission a publié un document d'analyse intitulé *La participation aux études universitaires : point de vue des Provinces maritimes* dans sa série *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*. Ce document contient une analyse approfondie et un contexte stratégique pour la *Participation aux études universitaires : mesures du progrès et des résultats des étudiants*, qui consiste en un ensemble de 10 mesures de participation élaborées pour mesurer les questions d'accès et de participation aux études universitaires dans les Maritimes.

Les points saillants du document sont les suivants :

- La participation générale (c.-à-d. le nombre d'étudiants inscrits aux études universitaires à temps plein/la population provinciale de 18 à 24 ans) dans les Maritimes a augmenté presque chaque année entre 1981 et 2003; plus récemment, la proportion demeure stable ou diminue légèrement.
- Les discussions stratégiques sur la participation aux études universitaires, particulièrement dans les Maritimes, doivent tenir compte de l'origine géographique des étudiants.
- Le taux général de participation élevé dans les Maritimes est attribuable en partie au fait que la région attire un grand nombre d'étudiants de l'extérieur de la région (qui représentent 27 % des inscriptions).
- Lorsqu'on tient compte à la fois des universités de la région et des universités du reste du Canada, les étudiants des Maritimes ont tendance à s'inscrire en plus grand nombre aux études universitaires que la moyenne nationale.
- La participation des femmes dans les universités des Maritimes a augmenté plus rapidement que celle des hommes au cours des 25 dernières années. Aujourd'hui, la participation des femmes aux études universitaires dans leur province d'origine est de 10 % plus élevée que celle des hommes.
- De récents changements à la participation aux études universitaires dans la province d'origine (c.-à-d. le nombre de participants de la province inscrits à plein temps /la population provinciale de 18 à 24 ans) dans la cohorte des étudiants les plus jeunes (la plus grande, de 19 et 20 ans pour la Nouvelle-Écosse et de 18 et 19 ans pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-

Édouard) semblent indiquer que des facteurs comme la diminution et les gels des frais de scolarité et les subventions ciblées, ainsi que le choix de participer à la population active ou des types d'études postsecondaires à suivre, tendent à être amplifiés chez les étudiants les plus jeunes.

Persévérance et diplomation

En janvier 2010, la Commission a publié le rapport intitulé *Progression des étudiants dans la première université fréquentée : persévérance et diplomation*, qui contient une analyse détaillée de deux nouvelles mesures fondées sur le fichier longitudinal SIEP de la CESPM : persévérance et diplomation. Il s'agit de la première analyse à être fondée sur le suivi des étudiants individuels au fil du temps à l'aide des données du SIEP.

L'analyse est axée sur les choix des étudiants dans la première université fréquentée. Voici quelques points saillants du rapport :

- De tous les étudiants inscrits à un baccalauréat de quatre ans immédiatement après le secondaire en 2001, 77 % étaient toujours inscrits à la même université après un an. De cette cohorte, 39 % avaient obtenu leur diplôme dans les quatre ans et 57 % l'avaient obtenu dans les six ans.
- Des éléments de la cohorte 2001 qui n'étaient plus inscrits après un an, 19 % sont retournés étudier au même établissement dans les cinq années suivantes.
- Après six ans, 39 % des étudiants de la cohorte 2001 avaient quitté la première université fréquentée sans avoir obtenu leur diplôme.
- Le taux global de persévérance après un an pour tous les étudiants au baccalauréat sur six cohortes (2001-2006) est de 79 % et le taux de diplomation après six ans pour la cohorte de 2001 est de 58 %.

Les facteurs suivants ont été cités comme des facteurs affectant le taux de persévérance après un an et le taux de diplomation après six ans :

- Les étudiants inscrits dans des programmes appliqués ou professionnels dans leur domaine sont les plus susceptibles de persévérer (84 % après un an) et d'obtenir leur diplôme (taux cumulatif de diplomation de 65 % après six ans), tandis que ceux inscrits en lettres et sciences humaines, arts et sciences sociales sont moins susceptibles de persévérer (73 % après un an) et d'obtenir leur diplôme (52 % après six ans).
- Le sexe est faiblement lié aux écarts de persévérance après un an, mais la différence est plus marquée dans les années subséquentes. Le sexe est également lié au taux de diplomation après six ans, les femmes (61 %) étant plus susceptibles d'obtenir leur diplôme en six ans que les hommes (53 %).
- Les étudiants de l'extérieur des Maritimes qui étudient dans une université des Maritimes ont un taux de persévérance plus élevé après un an (81 %) et un taux de diplomation après six ans (63 %) plus élevé que les étudiants des Maritimes (77 % de persévérance après un an et 57 % de diplomation après six ans). Cependant, les étudiants des Maritimes qui étudient à l'extérieur de leur province d'origine ont un taux de diplomation plus élevé (60 %) que ceux qui étudient dans leur province d'origine (57 %).

La recherche décrite ci-dessus est limitée à la première université fréquentée. La Commission fait fond sur cette recherche – les travaux visant à suivre les étudiants entre les établissements par une

méthodologie d'appariement des dossiers sont en cours. Le résultat final des travaux permettra de déterminer la proportion d'étudiants qui quittent la première université fréquentée pour s'inscrire dans une autre université des Maritimes. La caractérisation de ces étudiants et la description de leur cheminement type fourniront des renseignements utiles aux gouvernements et aux universités. Cela permettra également de mieux comprendre la nature de la migration entre les universités de la région.

Le SIEP n'est pas la seule source de données pour le développement de mesures : la Commission a déjà entrepris le développement d'une série de mesures des résultats pour les diplômés, comme les taux d'emploi et de retour aux études. L'analyse est fondée sur cinq cohortes (classes de 1995, 1996, 1999, 2003 et 2007) du programme de sondages auprès des diplômés de la Commission.

Dans le cadre du projet de mesures, les habitudes de transfert de crédits et les taux de réussite et d'échec des cours seront examinés.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes

À la fin des années 1990, la Commission a joué un rôle essentiel dans la définition et l'approbation de programmes articulés dans les Maritimes. Un programme articulé est défini comme un programme en grande partie nouveau qui articule des composantes d'un programme universitaire avec les composantes d'un programme offert par un autre partenaire d'enseignement. Le partenariat se solde par la mise en œuvre d'un programme qu'une université *ne pourrait pas offrir/conférer* si ce n'était de la participation (et du contenu) de l'établissement partenaire qui n'accorde habituellement pas de diplôme (collèges, hôpitaux, fournisseurs privés, etc.). La composante de l'établissement partenaire est normalement axée sur un secteur précis d'emploi ou de formation professionnelle tandis que la composante universitaire permet à l'étudiant d'acquérir les compétences postsecondaires. Au moment de l'approbation de la première série de programmes en 1996 et en 1997, la Commission avait accepté d'évaluer l'efficacité de cette nouvelle structure de programme une fois atteint un nombre suffisant de programmes mis en œuvre et d'étudiants ayant obtenu leur diplôme.

En 2008, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires a entrepris un sondage sur les programmes articulés. Le but du projet est d'évaluer si les programmes articulés offerts dans les Maritimes servent bien servi les étudiants. Le but n'est pas d'évaluer les programmes individuellement, mais d'évaluer la structure des programmes, la transition entre les différents établissements et les mécanismes en place pour déterminer la satisfaction des étudiants et leur réussite dans le cadre du programme.

Tous les programmes articulés mis en œuvre au moment où l'évaluation a été amorcée devaient être examinés. La première étape d'un processus en deux étapes consistait à administrer des questionnaires conçus pour recueillir des données sur les étudiants et leurs résultats. Les questionnaires ont été envoyés dans quatre universités des Maritimes (Université du Nouveau-Brunswick, St. Thomas University, Université de Moncton et University of Prince Edward Island) et un total de 20 programmes articulés ont été examinés.

Durant l'exercice 2009-2010, les réponses aux questionnaires ont été résumées et analysées. Les données du SIEP de la CESPM ont servi à créer des dossiers longitudinaux des étudiants afin de suivre leur persévérance et leur taux de diplomation dans ces programmes.

La deuxième étape du processus consistait à faire des entrevues téléphoniques de suivi avec les personnes-ressources des programmes dans les universités et les établissements partenaires. Au total, 24 entrevues ont été effectuées pour obtenir des renseignements additionnels sur les programmes et obtenir les rétroactions sur les résultats préliminaires fondés sur les réponses aux questionnaires et les taux de persévérance et de diplomation des programmes.

À la fin de l'année, le rapport final est en cours de préparation aux fins de publication et devrait être publié à l'automne 2010.

Mises à jour de statistiques

La Commission diffuse tous les ans des statistiques sur les inscriptions et sur les diplômes décernés. Cette année, la Commission a publié les statistiques sur les inscriptions en octobre 2009. Au total, 13 tableaux ont été produits, et les banques de données ont été offertes en téléchargement.

Pour aider les intervenants à comprendre les tendances récentes, la CESPM produit désormais des « Faits en bref », un sommaire des tendances au chapitre des inscriptions et des diplômes décernés, comportant des subdivisions importantes, comme la province d'origine et le sexe des étudiants.

Présentations relatives aux données

Le personnel de la Commission présente régulièrement les résultats des recherches en cours aux intervenants durant les réunions des comités et de la Commission, dans le cadre du Forum sur la collecte de données et la recherche ou parfois aux différents établissements ou ministères gouvernementaux. Le personnel fait également des présentations devant des associations et des groupes d'intérêt et, de temps en temps, il est invité à donner des présentations à des groupes précis. Voici quelques-unes des présentations externes de 2009-2010 :

Une présentation sur les tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes en matière d'inscriptions, de participation et de persévérance a été faite devant l'Association atlantique des registraires et officiers de l'admission le 4 juin 2009 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).

Le 29 juin 2009, le personnel a été invité par le Conseil canadien sur l'apprentissage, au nom du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba, à parler de l'expérience des Maritimes en matière de création et d'utilisation du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). La présentation a été donnée dans le cadre du symposium sur la gestion des données du ministère, tenu à Winnipeg.

Le personnel a fait une présentation conjointe (avec des représentants de la University of Prince Edward Island et du Nova Scotia Agricultural College, deux membres du groupe de travail sur les mesures) sur la persévérance et la diplomation des étudiants dans la première université fréquentée au congrès de 2009 de l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles (ACPRI). Le congrès a eu lieu à Banff (Alberta) le 26 octobre 2009.

Le 23 mars 2010, le personnel a fait une présentation devant le Comité consultatif national sur les statistiques sur l'éducation postsecondaire, un comité consultatif du statisticien en chef de Statistique Canada. Conformément à la demande, la présentation contenait des données de base sur les statistiques, les mesures et les indicateurs publiés par la Commission.

Autres formes de transmission de données

L'une des principales responsabilités quotidiennes de la Commission consiste à fournir aux intervenants, sur demande, de l'information et des données. Le degré de complexité des demandes formulées est variable. Il peut s'agir d'une seule statistique ou d'un simple tableau, mais également d'un ensemble complet de statistiques et d'information devant être puisé dans plusieurs banques de données de la Commission. Pour répondre à ces demandes, il suffit parfois de transmettre un tableau normalisé existant mais, dans d'autres cas, le personnel doit consacrer beaucoup de temps à la collecte, à l'analyse et à la synthèse de données. Ces demandes visent habituellement les données du SIEP, les données financières et les données de sondages réalisés auprès des diplômés ou des étudiants.

Site Web de la Commission

Le site Web entièrement bilingue (français/anglais) de la CESPM constitue une excellente source de données et d'information. Il renferme des descriptions détaillées sur les fonctions et les activités de la Commission, des versions téléchargeables des politiques et des rapports de la Commission, ainsi que de nombreuses données et statistiques du domaine de l'enseignement postsecondaire, notamment au chapitre des inscriptions, des diplômes décernés et des frais de scolarité. Ces données sont accessibles sous forme de tableaux statiques ou de banques de données téléchargeables .

Produits à valeur ajoutée de la CESPM – Données et information

Voici des produits à valeur ajoutée découlant de la fonction de la Commission en matière de données et d'information :

- Divers produits normalisés tirés des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, notamment les équivalences à temps plein, les équivalences pondérées à temps plein, le régime d'études normalisé (à temps plein et à temps partiel), la province de résidence permanente, la citoyenneté, le sexe, l'âge, le niveau d'études et le domaine d'études principal sont disponibles, exacts et pertinents. Ces chiffres sont utilisés pour la communication des statistiques aux divers intervenants et pour l'application de la formule de financement du Nouveau-Brunswick, ainsi que pour le calcul de l'Accord de transfert régional. Ils sont également un facteur important dans l'analyse et l'élaboration de politiques.
- Des mesures redditionnelles se rattachant aux résultats des diplômés et à l'évaluation de l'expérience universitaire, dont les installations et les services, sont établies au moyen du programme de sondages auprès des diplômés de la Commission et du projet *Mesures du progrès et des résultats des étudiants*.
- Les gouvernements et les établissements, qui reçoivent des ensembles de données provenant du sondage auprès des diplômés, sont en mesure d'effectuer des analyses de leurs propres groupes de diplômés.
- De l'information précieuse est fournie pour orienter les politiques et les décideurs au moyen d'analyses des données provenant des sondages auprès des diplômés. L'information et les données recueillies par l'entremise du programme de sondages peuvent avoir des incidences sur de nombreux secteurs stratégiques, par exemple la conception et la prestation des programmes postsecondaires, et les programmes d'aide aux étudiants et de remboursement de la dette étudiante.
- Des réponses aux demandes ponctuelles de données, de statistiques et d'information sont préparées, et des conseils sont offerts aux intervenants en fonction de l'information disponible.
- Les rapports de recherche et d'analyse produits par la Commission ont des incidences stratégiques claires en plus d'accroître la compréhension des enjeux de l'enseignement postsecondaire et de favoriser la réflexion sur le rôle de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes.
- Des présentations sont données à des associations et à des groupes d'intérêt pertinents.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

La Commission administre un certain nombre d'ententes avec d'autres provinces afin d'assurer des places pour les étudiants des Maritimes dans les programmes d'études qui ne sont pas offerts dans leur propre province. Mentionnons l'Accord de transfert régional et plusieurs autres ententes conclues avec des provinces de l'extérieur des Maritimes concernant des programmes qui ne sont pas offerts dans la région.

Accord de transfert régional

L'Accord de transfert régional est une entente en vertu de laquelle chacune des trois Provinces maritimes assure le financement relatif à tout résident inscrit, dans l'une des deux autres provinces, à un programme universitaire qui n'est pas offert dans sa propre province. Il a pour but d'assurer l'accessibilité des résidents des Maritimes aux programmes universitaires et de favoriser une utilisation et une affectation plus efficaces des ressources des provinces. Le transfert de fonds au cours d'une année financière particulière est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux deux années plus tôt, soit l'année la plus récente pour laquelle des données complètes sur les inscriptions sont disponibles au moment d'établir les budgets. Notons que les transferts entre les provinces sont effectués sur une base nette et ne représentent pas des transferts de fonds aux établissements mêmes.

En 2009-2010, les montants transférés, y compris le supplément pour l'école de médecine de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse, ont été les suivants :

N.-B à la N.-É. : 10 313 200 \$	N.-É. au N.-B. : 1 043 500 \$	Î.-P.-É. au N.-B. : 1 933 300 \$
N.-B. à l'Î.-P.-É. : 37 300 \$	N.-É. à l'Î.-P.-É. : 0 \$	Î.-P.-É. à la N.-É. : 4 645 600 \$

Donc, en 2007-2008, la dernière année pour laquelle des statistiques étaient disponibles au moment de la préparation du budget, 1 199 étudiants ont bénéficié de l'Accord de transfert régional.

Au printemps 2009, le Comité des finances a été chargé d'effectuer un examen approfondi de l'ATR à la demande des sous-ministres des Maritimes responsables de l'éducation postsecondaire. Un rapport de situation comprenant une recommandation préliminaire a été fourni aux sous-ministres en mai 2009. Ceux-ci se sont réunis en juin 2009 pour discuter du rapport de situation et ont approuvé la recommandation du comité de modifier les calculs afin que les pics et les creux importants dans les contributions du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse soient aplanis à l'avenir. Les sous-ministres ont également convenu que le Comité des finances effectuerait un examen plus approfondi des calculs et de la liste des programmes désignés comme étant régionaux. Le Comité en est aux dernières étapes de l'examen et devrait faire rapport aux sous-ministres au début du nouvel exercice.

Autres ententes interprovinciales

Outre l'Accord de transfert régional, la Commission a continué d'administrer des ententes avec d'autres provinces en 2009-2010 pour offrir des places aux étudiants des Maritimes dans des programmes d'études qui ne sont pas offerts dans leur propre province. Ainsi, au cours de cette même année, 376 étudiants de l'Atlantique ont profité de ces autres ententes interprovinciales administrées par la Commission. De plus, 325 étudiants de l'Atlantique inscrits en médecine vétérinaire et en sciences

vétérinaires ont été financés au moyen de l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, administrée par l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Entente Québec—Nouveau-Brunswick permet aux francophones du Nouveau-Brunswick de suivre divers programmes d'études au Québec, principalement dans le domaine de la santé, et prévoit l'admission d'étudiants francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse dans certains programmes. En 2006-2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied un programme de formation complet en médecine familiale à l'Université de Moncton relevant de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Cette décision fait suite à une collaboration de longue date en vertu de l'Entente Québec–Nouveau-Brunswick .

L'Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM prévoit l'accès des étudiants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard à des places dans le programme d'optométrie offert à la University of Waterloo.

Le Protocole d'entente sur la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui est entré en vigueur en septembre 2000, prévoit l'accès des étudiants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au programme de premier cycle en médecine à la Memorial University.

L'Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/la Dalhousie University sur les disciplines de la réadaptation comprend un transfert de fonds du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador relativement à ses résidents inscrits dans les disciplines de la réadaptation à la Dalhousie University. Elle est administrée par la CESPM au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

L'Entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, qui est administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, est une entente en vertu de laquelle les quatre provinces de l'Atlantique ont accepté de partager les coûts de fonctionnement et d'entretien permanents liés à la formation des étudiants au le Collège vétérinaire de l'Atlantique.

L'Entente sur formation médicale de la Dalhousie University a été signée en juin 2008. Cette entente prévoit la création d'un programme de premier cycle en médecine de la Dalhousie University au campus de Saint John de l'Université du Nouveau-Brunswick à compter de 2010-2011. Elle permettra annuellement à 30 étudiants néo-brunswickois pleinement admissibles d'intégrer la première année du programme.

Pour plus de renseignements sur les ententes, veuillez visiter le www.cespm.ca.

Produits à valeur ajoutée de la CESPМ – Ententes interprovinciales

Voici des produits à valeur ajoutée de la Commission dans le secteur des ententes interprovinciales :

- Le plus grand nombre possible de programmes et de services est offert aux étudiants des Maritimes (et à certains étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador) d'une manière efficace par rapport aux coûts.
- Par l'entremise de l'Accord de transfert régional, 1,199 étudiants étaient inscrits à des programmes définis comme des programmes régionaux.
- Grâce à l'Entente Québec—Nouveau-Brunswick, 287 étudiants étaient inscrits à des programmes non offerts en français dans la région.
- Quatre étudiants étaient inscrits au programme d'optométrie à la University of Waterloo en vertu de l'Entente tripartite sur l'optométrie.
- En vertu du protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, 50 étudiants étaient inscrits au programme de médecine de la Memorial University.
- En vertu de l'entente entre la Dalhousie University et Terre-Neuve-et-Labrador, 35 étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador étaient inscrits à des programmes de réadaptation à la Dalhousie University.

ACTION COOPÉRATIVE

La Commission est chargée de promouvoir et de favoriser la coopération dans les Maritimes et avec d'autres provinces et des partenaires externes pour, entre autres, faciliter, entre les établissements et les gouvernements, l'élaboration d'approches de collaboration rentables relativement à l'administration, aux programmes et aux politiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Ce rôle exige une consultation continue de manière à comprendre les perspectives et besoins multiples (et parfois divergents) des intervenants.

Au cours de la dernière décennie, la CESPМ a joué un rôle de leadership important auprès des établissements dans le domaine des données, que ce soit par l'entremise de son travail sur le SIEP et d'autres projets (collecte de données, et recherche et publication) ou en offrant aux intervenants clés l'occasion de se réunir pour discuter d'un certain nombre de questions dans différents milieux. L'une des activités importantes dans ce domaine consiste en l'élaboration de mesures du progrès et des résultats des étudiants, en collaboration avec le groupe de travail chargé d'aider la CESPМ à élaborer des mesures statistiques sur les progrès et résultats des étudiants et des diplômés. De plus, la CESPМ a organisé en novembre 2009 son Forum annuel sur la recherche et la collecte de données pour définir davantage, de manière collaborative, des domaines prioritaires en ce qui a trait à l'analyse de données, de même que des éléments à améliorer au niveau régional en matière de collecte de données.

Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique

La Commission participe au Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique créé par l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). L'ACPAU recueille, pour Statistique Canada et en collaboration avec cet organisme, des données financières aux fins de la réalisation de la publication annuelle portant sur l'information financière des universités et des collèges. Bien que cette publication demeure la meilleure source d'information financière au pays, on y a néanmoins repéré ces dernières années certains éléments à améliorer. Le rôle des groupes régionaux est d'offrir un forum pour soutenir la préparation de la publication, ainsi qu'une occasion d'harmoniser les exigences régionales et nationales en matière de transmission de l'information et d'évaluer et de valider les données soumises par les membres. Ce comité joue également un rôle important pour assurer une meilleure compréhension des données figurant dans la publication annuelle.

Atlantic Satellite Network

La Commission coordonne les demandes de temps d'antenne des universités pour offrir des cours télévisés par l'entremise du réseau Atlantic Satellite Network (ASN). Les demandes des universités sont faites par leur représentant à la CESPM et envoyées au réseau ASN. L'horaire des cours est établi trois fois par année, habituellement en fonction des sessions, ce qui donne les périodes suivantes : automne (de septembre à décembre), hiver-printemps (de janvier à avril) et été (de mai à août). Dès que des questions majeures surviennent (établissement de l'horaire ou autres sujets de préoccupation), une réunion spéciale des représentants des organismes participants est organisée. Les établissements suivants offrent des programmes par l'entremise du réseau ASN : la Mount Saint Vincent University et l'Atlantic School of Theology.

Entente sur le réseau informatique éducatif N.-B./Î.-P.-É. (RIE N.-B./Î.-P.-É.)

Le RIE N.-B./Î.-P.-É., dont la Commission est l'un des signataires, sert à relier les membres entre eux et avec le monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et l'obtention de licences de façon conjointe, des services de soutien partagés, la prestation de services en réseau et l'échange de renseignements. Le RIE N.-B./Î.-P.-É. est supervisé par un conseil d'administration et administré par le Comité technique RIE N.-B./Î.-P.-É. La CESPM offre un soutien et participe aux réunions du comité technique et du conseil du RIE N.-B./Î.-P.-É.. La CESPM administre également le budget du RIE N.-B./Î.-P.-É. et met à jour son site Web. Récemment, on a atteint un nouveau jalon en achetant des services internet commerciaux en commun pour tous les établissements du N.-B. et de l'Î.-P.-É. La connectivité entre les établissements membres du Nouveau-Brunswick est assurée par une entente de location d'accès à large bande qui prend fin bientôt. Les membres des établissements du Nouveau-Brunswick travaillent depuis un certain temps avec les partenaires actuels et des partenaires futurs potentiels pour concevoir la prochaine version du réseau, qui sera de trois à quatre fois plus rapide que le réseau actuel. Une nouvelle entente sera signée au cours du prochain exercice, une fois tous les détails du nouveau réseau réglés.

SERVICES PROPRES À CHAQUE PROVINCE

En vertu de la loi qui la gouverne, la Commission peut offrir d'autres services ou fonctions à un ou plusieurs établissements, dans une ou plusieurs provinces, conformément à ce qui figure dans son plan d'activités.

Services d'évaluation relevant des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires

La Commission offre des services au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse en vertu de leurs lois respectives en matière d'attribution de grades universitaires.

Depuis 2003, la CESPM conseille le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, à la demande de celui-ci, sur les projets présentés en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. Depuis mars 2007, les établissements conférant des diplômes désignés par la *Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick* doivent faire l'objet d'une évaluation avant de présenter des propositions de nouveaux programmes afin de confirmer que l'établissement a la gouvernance, les politiques, la planification et le financement nécessaires pour offrir un programme menant à un diplôme de qualité. À la fin de l'année, l'étape pilote de trois ans du processus d'évaluation des établissements s'achevait, et les plans pour examiner son

efficacité étaient en cours. La mise au point d'une méthode pour évaluer les programmes menant à un diplôme créés en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick* avait aussi débuté.

En 2008, la Commission avait approuvé les modalités et les exigences en matière de renseignements pour l'évaluation des établissements et des programmes en vertu de la *Nova Scotia Degree Granting Act*. La principale différence entre les modalités et les exigences en matière de renseignements des deux provinces se situe au niveau de la terminologie, qui doit être harmonisée à celle des lois de leurs provinces respectives.

Toutes les évaluations menées en vertu des lois provinciales sur l'attribution des grades universitaires sont effectuées en vertu d'une entente de recouvrement complet des coûts auprès de l'établissement demandeur. Les détails sur les principales étapes des processus d'évaluation des établissements et des programmes en vertu des lois sur l'attribution des grades universitaires de chaque province sont présentés sur le site Web de la Commission.

Les travaux de la Commission dans ce domaine permettent d'uniformiser les règles du jeu puisque tous les grades doivent être évalués en fonction des mêmes normes au niveau du programme, peu importe l'établissement qui les confère. Les quelques exceptions à cette règle sont : les grades dans les disciplines religieuses, les diplômes conférés par les établissements religieux, le grade conféré par le Holland College et les grades offerts dans la région par des fournisseurs de l'extérieur de la région.

Services financiers

Cette année, la Commission a maintenu ses services d'ordre financier (c.-à-d. préparation et administration de budgets pour la formation universitaire) qu'elle offre depuis plusieurs années au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Nouveau-Brunswick

Évaluations en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick

En mai 2009, le ministre a demandé à la Commission d'évaluer la Yorkville University. Du 17 au 19 juin 2009, les membres du comité ont effectué une visite de la Yorkville University. La Commission a examiné le rapport du comité et toute la documentation connexe durant sa réunion du 21 septembre 2009 et a fait la recommandation suivante au ministre le 27 octobre 2009 :

- La Commission a informé le ministre que la Yorkville University respectait 11 des 16 normes d'évaluation de la Commission en totalité et en respectait 4 en partie (une ne s'appliquait pas).
- La Commission a recommandé que le ministre exige certaines conditions pour le renouvellement de la désignation de la Yorkville University et a inclus dans sa recommandation sept conditions (p. ex. : rapport annuel sur les inscriptions, comparaison des données sur le maintien des étudiants et les finances avec le plan d'activités).
- La Commission a conseillé au ministre d'exercer une surveillance continue du respect des conditions recommandées par l'établissement ainsi que de la composition de l'équipe de gestion et des répercussions des conditions de marché sur l'établissement.

- Enfin, la Commission a conseillé au ministre de définir clairement les mesures ou les mesures possibles qui pourraient être prises si le ministère découvrait que les normes n'étaient pas respectées de la façon prévue.
- La Commission a fait parvenir au ministre le rapport du comité et la réponse de la Yorkville University ainsi que toute la documentation examinée par le comité durant l'évaluation.

En février 2010, le ministre a informé la Yorkville University qu'elle avait réussi l'évaluation institutionnelle. Ayant réussi la première étape du processus de désignation, la Yorkville University a pu ensuite présenter sa proposition de programme de maîtrise en éducation.

En 2009-2010, les évaluations institutionnelles de la Lansbridge University et la Meritus University étaient également en cours.

Budget de l'enseignement universitaire

La commission fournit annuellement des éléments clés de la formule de financement du Nouveau-Brunswick à partir du SIEP, en particulier l'équivalence à temps plein d'une année et l'équivalence à temps plein pondéré d'une année utilisées dans le calcul de la formule de financement des universités du Nouveau-Brunswick.

La Commission a la responsabilité de préparer et d'administrer le budget de l'enseignement universitaire (y compris celui du Collège de technologie forestière des Maritimes). À ce titre, elle calcule l'aide au financement de fonctionnement (sans restrictions et avec restrictions), l'aide au financement des immobilisations, l'enveloppe de financement des projets particuliers et les divers transferts opérés en vertu des ententes interprovinciales (transferts régionaux, entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, etc.) auxquelles participe la province. La CESPM administre le budget de l'enseignement universitaire durant toute l'année, y compris les fonds engagés par la province. Cela comprend notamment la production d'états financiers vérifiés pour le financement de l'enseignement universitaire de la province.

La Commission offre son soutien au Groupe de travail en finances N.-B./CESPM. De plus, la Commission achemine aux établissements le financement du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles dans l'enseignement et siège au comité bipartite qui examine les projets présentés en vertu du Programme d'entretien différé des universités de la province.

Île-du-Prince-Édouard

La Commission est chargée d'établir le budget de l'enseignement postsecondaire. À ce titre, elle fournit les montants prévus au budget pour les divers transferts opérés en vertu des ententes interprovinciales (transferts régionaux, entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, etc.) auxquelles participe la province. Le gouvernement provincial fournit les montants des subventions de fonctionnement et d'équipement à la Commission afin que celle-ci les intègre au budget. La CESPM achemine les fonds accordés par le ministre de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'école de médecine de Dalhousie. Elle administre également le budget de l'enseignement postsecondaire tout au long de l'année, y compris les fonds engagés par le gouvernement provincial.

Nouvelle-Écosse

Évaluations en vertu de la Nova Scotia Degree Granting Act

Aucune évaluation n'a été effectuée au cours de l'année.

Formule de financement de la Nouvelle-Écosse

En 2009-2010, le personnel a continué à travailler sur les principales mesures du SIEP qui soutiennent certaines composantes de la formule de financement de la Nouvelle-Écosse, en particulier la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention en fonction de la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour les étudiants à temps partiel et les limites de financement associées aux étudiants internationaux. Les principales mesures sont les équivalences de cours complets, les équivalences de cours complets pondérés, les équivalences à temps plein et les inscriptions. Ces mesures peuvent maintenant être produites annuellement avec chaque soumission au SIEP, ce qui réduit le nombre de rapports devant être produits par les établissements.

Produits à valeur ajoutée de la CESPМ – Services aux provinces

Les services aux provinces de la Commission génèrent les produits à valeur ajoutée suivants :

- Les provinces profitent du savoir-faire de la Commission sans devoir le développer à l'interne, ce qui nécessiterait des investissements considérables.
- Les provinces profitent de services intégrés allant des données au savoir-faire financier.
- Les étudiants qui s'inscrivent dans des établissements privés sont assurés de la qualité des programmes et que des normes similaires sont appliquées.

PARTICIPATION À DES FORUM NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire

La directrice générale de la CESPМ est membre du comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire, dont le mandat consiste à conseiller Statistique Canada au sujet de toutes les questions portant sur le programme de statistiques relatives à l'éducation postsecondaire. L'une des principales réalisations du comité jusqu'à maintenant est la reprise des efforts de Statistique Canada visant à augmenter la conformité au format SIEP. Le comité se réunit environ deux fois par année.

Comité de gestion stratégique

La CESPМ est membre du Comité de gestion stratégique, qui fait rapport au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC) et Statistique Canada. Le comité a pour mandat d'examiner et de recommander des options et des priorités stratégiques pour les statistiques canadiennes sur l'éducation, surtout en ce qui a trait au Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation et au Programme pancanadien de recherche en éducation. La CESPМ participe également au sous-comité stratégique sur les données, qui relève du Comité de gestion stratégique.

Avec l'aide d'experts-conseils de l'Educational Policy Institute, ce sous-comité a préparé une ébauche de stratégie et de plan de mise en œuvre pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données pancanadiennes sur l'éducation pour le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) pour la période 2010-2020. Cette stratégie tient compte des quatre piliers de l'apprentissage à vie, identifiés par les ministres de l'Éducation dans leur déclaration du 15 avril 2008 : l'apprentissage et le développement de la petite enfance, la scolarité primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire, et l'apprentissage et le perfectionnement des compétences des adultes.

Projet pancanadien dans le secteur de l'assurance de la qualité

En 2004-2005, le Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a établi un comité interprovincial chargé d'élaborer des normes et des modalités pour aider les gouvernements provinciaux à évaluer les nouveaux programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire et les nouveaux établissements conférant des grades universitaires. Toutes les provinces et les trois territoires sont représentés à ce comité. Dans les Provinces maritimes, les sous-ministres de l'Éducation ont désigné la directrice générale de la CESPM pour les représenter, compte tenu du mandat et de l'expertise de la Commission dans ce secteur

Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts

La CESPM est membre du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT). L'objectif de ce consortium est de faciliter la mise en place de politiques et de pratiques qui appuient la mobilité étudiante, tant à l'intérieur des provinces et des territoires qu'entre ceux-ci, et d'accorder des crédits de transfert afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires au Canada.

Le CPCAT a tenu sa quatrième assemblée générale annuelle en juin 2009, à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Des représentants d'organismes gouvernementaux, d'établissements postsecondaires et de groupes d'intervenants de tout le pays ont assisté à l'assemblée, qui constituait une excellente tribune pour examiner les défis et les possibilités associés à la mobilité et au transfert interprovincial des étudiants de niveau postsecondaire du Canada.

Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur (RIOPQUES)

La Commission est membre du Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur (RIOPQUES). Le RIOPQUES est une association mondiale comptant quelque 200 organismes actifs dans la théorie et la pratique de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur.

ANNEXES

A.	<i>Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes</i> (codification administrative)	37
B.	États financiers vérifiés	45
C.	Membres des comités consultatifs de la Commission	59
D.	Publications et diffusions.....	61
E.	Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2009-2010	63

ANNEXE A

Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Codification administrative

Ce qui suit est une codification administrative des lois fondant la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes [(Nouveau-Brunswick; chapitre M-2.5, 2003; sanctionnée le 11 avril 2003); (Nouvelle-Écosse; chapitre 30, sanctionnée royalement le 18 octobre 2004); (Île-du-Prince-Édouard; chapitre M-2.01, sanctionnée le 10 mai 2002)]. La date de proclamation est le 31 janvier 2005.

N.-B. : Sa Majesté, sur l'avis et du consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décrète ce qui suit :

N.-É. : Que soit décrété par le gouverneur et l'Assemblée comme suit :

Î.-P.-É. : Que soit décrété par le lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard comme suit :

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions ⁽¹⁾
-	1	-	Cette loi peut être appelée la « <i>Maritimes Provinces Higher Education Commission Act</i> ».
1	2	1	<i>Définitions</i> Dans la présente loi :
	(a)	(a)	Président « Président » désigne le président de la Commission [nommé en vertu du paragraphe 9 (2) - N.-B.; Î.-P.-É.]; [(<i>Chair</i>) - N.-B.]
	(b)	(b)	Directrice générale « Directeur général » désigne la directrice générale de la Commission [nommé en vertu du paragraphe 10 (1) - N.-B.; Î.-P.-É.]; [(<i>Chief Executive Officer</i>) - N.-B.]
	(c)	(c)	Commission « Commission » désigne la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes [maintenue en vertu de l'article 2 - N.-B.; Î.-P.-É.]; [(<i>Commission</i>) - N.-B.]
	(d)	(d)	Conseil « Conseil » désigne le Conseil des premiers ministres des Maritimes constitué aux termes de la <i>Loi sur le Conseil des Premiers ministres des Maritimes</i> ; [R.S.P.E.I. 1988, Cap. C-27; - Î.-P.-É.]; [(<i>Council</i>) - N.-B.]
	(e)	(e)	Établissements « Établissements » désigne les établissements d'enseignement postsecondaire prescrits par règlement [aux fins de la présente définition - N.-B.; Î.-P.-É.]; [(<i>institutions</i>) - N.-B.]
-	(f)	-	Ministres « Ministre » d'une province désigne le ministre de la Couronne responsable de l'éducation postsecondaire dans sa province.

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions ⁽¹⁾
	(g)	(f)	« Ministres » désigne les ministres [de la Couronne - N.-É.] responsables de l'enseignement postsecondaire dans leur province; [(<i>"Ministers"</i>) - N.-B.]
	(h)	(g)	Enseignement postsecondaire et enseignement supérieur « Enseignement postsecondaire » désigne l'enseignement et la formation dispensés dans les établissements ou par eux, [et l'expression « enseignement supérieur » a un sens correspondant - N.-B.; Î.-P.-É.]; [(<i>"post-secondary education"</i>) - N.-B.]
	(i)	(h)	Provinces « Provinces » désigne le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard; [(<i>"Provinces"</i>) - N.-B.]
	(j)	(i)	Région « Région » désigne la région formée du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard; [(<i>"Region"</i>) - N.-B.]
	(k)	(j)	Étudiant « Étudiant » désigne un particulier inscrit comme étudiant dans un établissement; [(<i>"student"</i>) - N.-B.]
	(l)	(k)	Universités « Universités » désigne les établissements d'enseignement postsecondaire prescrits par [le - N.-É.] règlement aux fins de la présente définition; [2002, ch. 34, s. 1 - Î.-P.-É.]; [(<i>"universités"</i>) - N.-B.]
2	3	2	Commission (1) L'organisme établi par le Conseil et connu sous le nom de Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes est maintenu.
2	3	2	Composition (2) La Commission se compose : (a) de 20 membres nommés par les ministres de la manière décrite à l'article 3 [4 - N.-É.]; (b) du directeur général [2002, ch. 34, s. 2 - Î.-P.-É.]
3	4	3	Membres (1) Les ministres [aux fins de l'alinéa 2 (2) (a) - N.-B.; Î.-P.-É.] nomment les membres suivants : (a) six personnes au moins parmi les candidatures soumises en vertu de l'article 4 [5 - N.-É.]; (b) six personnes au moins parmi des hauts fonctionnaires et les dirigeants des établissements autres que les universités; (c) six personnes au moins du public en général, dont deux au moins sont des étudiants.
3	4	3	Représentation provinciale (2) Chacune des provinces compte au moins un membre parmi les membres nommés en application de [conformément à - N.-É.] chacun des alinéas [articles - N.-É.; Î.-P.-É.] 1 (a), (b) et (c).
3	4	3	Restriction relative aux nominations (3) Les personnes nommées en application de [conformément à - N.-É.] l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 1 (a) proviennent d'universités différentes.
3	4	3	Nomination réputée (4) À l'exception du directeur général, les membres de la Commission qui étaient en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe sont réputés avoir été nommés en vertu du [conformément au - N.-É.] paragraphe (1) [2002, ch. 34, s. 3 - Î.-P.-É.]
*4	5	4	Comité des mises en candidature et postes à pourvoir (1) Il est constitué un comité des mises en candidature composé : (a) des dirigeants des universités, (b) d'un représentant nommé par le sénat ou par l'organisme universitaire équivalent de chaque université, et ce comité désigne des candidats aux nominations prévues [conformément - N.-É.] à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 3 [4 - N.-É.] (1) (a) et aux paragraphes (2) et (3).

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions⁽¹⁾	
4	5	4		(2) En cas de vacance parmi les membres de la Commission nommés en vertu de [conformément - N.-É.] l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 3 [4 - N.-É.] (1) (a), le comité des mises en candidature soumet au ministre de la province dont provient le membre à remplacer le nom de deux personnes choisies dans la province en question et, sous réserve de l'article 3 [4 - N.-É.], le ministre nomme une de ces personnes pour combler la vacance pendant le reste du mandat à courir.
4	5	4		(3) Au moins 60 jours avant l'expiration du mandat d'un membre nommé en vertu de [conformément à - N.-É.] l'alinéa 3 [4 - N.-É.] (1) (a) ou en vertu du paragraphe (2), le comité des mises en candidature soumet au ministre de la province dont provient le membre à remplacer le nom de deux personnes de la province en question et, sous réserve de l'article 3 [4 - N.-É.], le ministre nomme une de ces personnes pour occuper le poste à l'expiration du mandat.
4	5	4		(4) Les membres du comité des mises en candidature qui étaient en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe et qui ont été nommés par le sénat ou par l'organisme universitaire équivalent de chaque université sont réputés avoir été nommés en vertu de [conformément à - N.-É.] l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] (1) (b); [2002, ch. 34, s. 4 - Î.-P.-É.]
5	6	5	Autres vacances à pourvoir	Lorsque survient une vacance parmi les membres nommés en application de l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 3 [4 - N.-É.] (1) (b) ou (c), le ministre de la province dont provient le membre à remplacer peut, sous réserve de l'article 3 [4 - N.-É.], nommer une personne pour combler la vacance : (a) pendant la durée du mandat restant à courir, ou (b) pendant la durée d'un nouveau mandat, lorsque la vacance résulte de l'expiration du mandat. [2002, ch. 34, s. 5 - Î.-P.-É.]
6	7	6	Conséquences d'une vacance	Une vacance au sein de la Commission ne porte pas atteinte au droit d'agir du reste des membres tant que demeurent en fonction 11 membres au moins, à l'exception du directeur général, parmi lesquels chacune des trois provinces est représentée par au moins 3 membres.
7	8	7	Durée du mandat	(1) Sous réserve du paragraphe 4 [5 - N.-É.] (2) et de l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 5 (a), les membres de la Commission visés à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 2 [3 - N.-É.] (2) (a) exercent un mandat de trois ans à compter de la date de leur nomination ou d'une durée moindre qui peut être fixée lors de la nomination.
7	8	7	Continuité	(2) Nonobstant le paragraphe (1), un membre de la Commission visé à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 2 [3 - N.-É.] (2) (a) demeure en fonction jusqu'à ce qu'il démissionne, qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.
7	8	7	Idem	(3) [À l'expiration de son mandat - N.-B.; Î.-P.-É.], un membre de la Commission visé à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 2 [3 - N.-É.] (2) (a) peut être nommé de nouveau [2002, ch. 34, s. 7 - Î.-P.-É.]
8	9	8	Rémunération des membres	Les membres de la Commission reçoivent la rémunération que peut fixer la Commission, avec l'approbation des ministres, et le remboursement des dépenses réelles et raisonnables qu'ils ont engagées dans l'exercice de leurs fonctions [2002, ch. 34, s. 8. - Î.-P.-É.]
9	10	9	Président	(1) Les provinces se partagent les fonctions du président à tour de rôle selon l'ordre suivant : le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse.

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions ⁽¹⁾		
9	10	9	Ordre de succession	(2)	Selon l'ordre suivi par les provinces au paragraphe (1), chacun des ministres nomme, à tour de rôle, parmi les membres de sa province respective, un président de la Commission.
9	10	9	Mandat	(3)	Le président exerce un mandat de deux ans ou exerce ses fonctions jusqu'à l'expiration de son mandat de membre de la Commission, selon l'événement qui survient en premier.
9	10	9	Continuité	(4)	Nonobstant le paragraphe (3), le président exerce ses fonctions jusqu'à ce qu'il démissionne ou qu'il soit remplacé.
9	10	9	Nomination (réputée)	(5)	Le président de la Commission, en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe, est réputé avoir été nommé en vertu du paragraphe (2) [2002, ch. 34, s. 9 - Î.-P.-É.]
10	11	10	Directrice générale	(1)	Les ministres, sur la recommandation de la Commission, nomment un directeur général de la Commission.
10	11	10	Pouvoirs	(2)	Sauf directive contraire de la Commission, la directrice générale est responsable, en général, de l'administration, de la surveillance et du contrôle des affaires de la Commission et peut exercer tout autre pouvoir qu'elle peut lui conférer.
10	11	10	Poste à temps plein	(3)	La directrice générale est un employé à temps plein de la Commission.
10	11	10	Membre sans droit de vote	(4)	La directrice générale est membre d'office de la Commission sans y avoir droit de vote.
10	11	10	Nomination	(5)	La directrice générale de la Commission, en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe, est réputé avoir été nommé en vertu du [conformément au - N.-É.] paragraphe (1) [2002, ch. 34, s. 10 - Î.-P.-É.].
11	12	11	[Fonctions – N.-B.] [Services aux étudiants – Î.-P.-É.]	(1)	La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en : <ul style="list-style-type: none"> (a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité, (b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès, (c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail, (d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, (e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions⁽¹⁾		
11	12	11	Fonctions	(2)	<p>La Commission a pour fonctions principales :</p> <p>(a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement dispensé dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux provinces,</p> <p>(b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre :</p> <p>(i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,</p> <p>(ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics,</p> <p>(iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la fourniture d'avis aux établissements et aux provinces sur ces sujets.</p> <p>(c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du système d'enseignement postsecondaire dans les provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre :</p> <p>(i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs,</p> <p>(ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les provinces.</p> <p>(d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région,</p> <p>(e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.</p>
11	12	11	Services et fonctions	(3)	<p>La Commission peut :</p> <p>(a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des provinces,</p> <p>(b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire,</p> <p>(c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [la - N.-É.] règlement pour les fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B.]; [2002, ch. 34, s. 11 - Î.-P.-É.]</p>
12	13	12	Pouvoirs	(1)	<p>La Commission a [tous - N.-B.; N.-É.] les pouvoirs nécessaires et accessoires à la bonne exécution de ses fonctions, notamment le pouvoir :</p> <p>(a) d'engager du personnel,</p> <p>(b) d'établir des comités consultatifs,</p> <p>(c) de passer des contrats dans la limite où des fonds peuvent éventuellement avoir été affectés à cette fin,</p> <p>(d) d'exiger la fourniture ponctuelle de données et d'informations par les établissements.</p>

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions ⁽¹⁾	
12	13	12	Règlements administratifs	(2) Sous réserve de la présente loi, la Commission peut établir des règlements administratifs relatifs à son organisation interne et à la conduite de ses affaires, et elle peut y inclure des dispositions pour l'élection ou la désignation d'un vice-président de la Commission pour remplacer le président en cas d'absence ou d'incompétence ou lorsque son poste est vacant.
12	13	12	Règlement administratif non réglementé	(3) La <i>Loi sur les règlements</i> ne s'applique pas aux règlements administratifs prévus [conformément à - N.-É.] au paragraphe (2). [Un règlement administratif établi en vertu du paragraphe (2) ne constitue pas une « régulation » au sens de l'alinéa 1 (e) de l' <i>Interpretation Act</i> R.S.P.E.I. 1988, Cap. I-8 2002, ch. 34, s. 12 – Î.-P.-É.]
13	14	13	Confidentialité	(1) Toutes les données transmises à la Commission par les établissements ou toute autre source sont confidentielles et ne peuvent être divulguées que de la manière prévue au présent article.
13	14	13	Divulgence	(2) Sous réserve du paragraphe (3), la Commission peut divulguer, sous forme globale, les données transmises à la Commission par les établissements ou toute autre source.
13	14	13	Modification des renseignements	(3) Afin d'assurer la protection des renseignements personnels et avant de divulguer les données que lui transmettent les établissements ou toute autre source, la Commission retire toute partie des données qui pourraient révéler des renseignements personnels sur toute personne. [2002, ch. 34, s. 13 - Î.-P.-É.].
14	15	14	Réunions	La Commission se réunit au moins quatre fois par an à la demande du président [2002, ch. 34, s. 14 - Î.-P.-É.].
15	16	15	Quorum	Sous réserve de l'article 6 [7 -N.-É.], pour tenir une réunion de la Commission, le quorum est constitué par la majorité des membres en fonction, à l'exception du directeur général, à la condition qu'au moins deux membres nommés par chaque province y assistent [2002, ch. 34, s. 15 - Î.-P.-É.].
16	17	16	Responsabilité	La Commission est responsable devant les ministres [2002, ch. 34, s. 16 – Î.-P.-É.].
17	18	17	Politiques de financement	(1) La détermination des niveaux du financement public des établissements relève uniquement des provinces.
17	18	17	Avis aux ministres	(2) Lorsque les ministres le lui demandent, la Commission leur fournit des avis ou des services pour fixer les politiques et les allocations de financement de l'enseignement postsecondaire [2002, ch. 34, s. 17 - Î.-P.-É.].
18	19	18	Année financière et rapport annuel	(1) L'année financière de la Commission commence chaque année le 1 ^{er} avril et s'achève le 31 mars de l'année suivante.
18	19	18	Procédés de vérification	(2) Les comptes de la Commission sont vérifiés conformément à la procédure adoptée pour la vérification des comptes du Conseil.
18	19	18	Rapport annuel	(3) Au cours des six mois qui suivent la fin de chaque année financière, la Commission soumet aux ministres et au Conseil un rapport contenant : (a) une revue des activités de la Commission au cours de l'année financière; (b) des états et des recommandations que la Commission estime utiles sur certains sujets du domaine de l'enseignement postsecondaire dans la région, (c) les états financiers vérifiés de la Commission pour cette année financière.

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions ⁽¹⁾
18	19	18	Dépôt du rapport à l'Assemblée législative
			(4) Le rapport annuel de la Commission est déposé devant la Législature aussitôt que possible après sa réception par les ministres [2002, ch. 34, s. 18 - Î.-P.-É.].
19	20	19	Immunité
			Il ne peut être intenté de poursuite ou d'autre procédure contre la province, la Commission ou tout membre ou employé de la Commission, pour tout acte fait de bonne foi dans l'exécution ou l'exécution projetée de toute fonction ou de tout pouvoir prévu par la présente loi ou pour toute négligence ou omission présumée dans l'exécution de bonne foi de cette fonction ou de ce pouvoir [2002, ch. 34, s. 19 - Î.-P.-É.].
20	21	20	Règlements
			[(1) - N.-É.] Le [lieutenant- N.-B.; Î.-P.-É.] gouverneur en conseil peut établir des règlements :
			(a) prescrivant des établissements d'enseignement postsecondaire pour les fins de la définition « établissements » [de l'article 1 - N.-B.; Î.-P.-É.]; [et - Î.-P.-É.].
			(b) prescrivant des établissements d'enseignement postsecondaire pour les fins de la définition « universités » [de l'article 1 - N.-B.; Î.-P.-É.]; [2002, ch. 34, s. 20 - Î.-P.-É.]
-	21	-	(2) L'exercice par le gouverneur en conseil du pouvoir prévu au paragraphe 21 constitue l'élaboration de règlements « regulations » conformément à la <i>Regulations Act</i> .
21	22	21	Abrogation
			[(1) Le Règlement du Nouveau-Brunswick 88-118 établi en vertu de la Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes est abrogé. - N.-B.]
			[Le chapitre 270 des <i>Revised Statutes</i> , 1989, la <i>Maritime Provinces Higher Education (Nova Scotia) Act</i> , est abrogé. - N.-É.]
			[La <i>Maritime Provinces Higher Education Commission Act</i> , R.S.P.E.I. 1988, Cap. M-2, est abrogé. 2002, ch. 34, s. 21 - Î.-P.-É.]
21	-	-	(2) La Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, chapitre M-2 des Lois révisées de 1973, est abrogée.
22	23	22	<i>Entrée en vigueur</i> [MODIFICATION CONSÉCUTIVE - Î.-P.-É.]
			[La présente loi ou l'une quelconque de ses dispositions entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation. - N.-B.]
			[N.-B. La présente loi a été proclamée et est entrée en vigueur le 31 janvier 2005. - N.-B.]
			[N.-B. La présente loi est refondue au 31 janvier 2005. - N.-B.]
			[La présente loi est entrée en vigueur à la date fixée par le gouverneur en conseil et par sa proclamation. - N.-É.]
			[(1) L'article 11 de la <i>Holland College Act</i> R.S.P.E.I. 1988, Cap. H-6 est modifié :
			(a) au paragraphe (1), par la suppression du texte suivant : « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission »;
			(b) par l'abrogation du paragraphe (2);
			(c) au paragraphe (3), par la suppression du texte suivant : « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission » - Î.-P.-É.].

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions ⁽¹⁾
-	-	22	(2) L'article 17 de la <i>University Act</i> R.S.P.E.I. 1988, Cap. U-4 est modifié : a. à l'alinéa (1) (b), par la suppression du texte suivant : « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission »; (b) par l'abrogation du paragraphe (2); (c) au paragraphe (3), par la suppression du texte suivant : « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission ». 2002, ch. 34, s. 22.

⁽¹⁾ Les lois du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent des titres descriptifs alors que celles de la Nouvelle-Écosse n'en comprennent pas. Les caractères en **gras** indiquent que la référence est utilisée par le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard; les caractères en *italique* indiquent que la référence est utilisée par le Nouveau-Brunswick seulement; les caractères ordinaires indiquent que la référence est utilisée par l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

ANNEXE B

États financiers vérifiés

**Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes**

États financiers
Le 31 mars 2010

Le 21 juin 2010

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Nous avons vérifié le bilan de la **Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes** (la «*Commission*») au 31 mars 2010, ainsi que les états des fonds engagés, des recettes et dépenses - subventions et des recettes et dépenses - administration pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

"PricewaterhouseCoopers" refers to PricewaterhouseCoopers LLP, an Ontario limited liability partnership, or, as the context requires, the PricewaterhouseCoopers global network or other member firms of the network, each of which is a separate and independent legal entity.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Bilan au 31 mars 2010

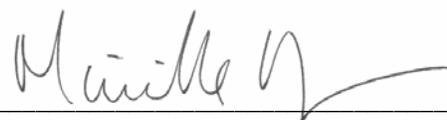
	2010 \$	2009 \$
Actif		
Encaisse	1 991 148	1 063 634
Frais payés d'avance	76 319	79 306
Montants à recevoir		
Gouvernement du Canada	8 573 864	14 235 768
Nouveau-Brunswick	25 787 513	24 415 271
Terre-Neuve	222 865	204 000
Nouvelle-Écosse	382 585	153 878
Île-du-Prince-Édouard	4 841 446	494 714
Montant à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	—	11 130
Autres comptes débiteurs	48 399	77 234
	<u>41 924 139</u>	<u>40 734 935</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	56 644	40 306
Montant à verser au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	3 518	—
Sommes à verser aux établissements		
Subventions de fonctionnement	8 397 329	3 615 633
Subventions de capital	2 923 250	3 289 888
Autres	9 170 212	13 657 298
	20 490 791	20 562 819
Recettes différées	18 319	88 478
	<u>20 569 272</u>	<u>20 691 603</u>
Fonds engagés		
Subventions de fonctionnement	17 012 740	14 540 180
Subventions de capital	4 342 127	5 503 152
	<u>21 354 867</u>	<u>20 043 332</u>
	<u>41 924 139</u>	<u>40 734 935</u>

Engagements (note 5)

Au nom de la Commission,



Membre



Membre

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des fonds engagés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

					2010	2009
	Nouveau- Brunswick \$	Nouvelle- Écosse \$	Île-du- Prince- Édouard \$	Autres \$	Total \$	Total \$
Subventions de fonctionnement						
Solde au début de l'exercice	13 065 484	143 460	1 328 736	2 500	14 540 180	12 332 330
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	(1 438 837)	(67 283)	1 736 044	41	229 965	2 247 850
Virement de capital	2 282 595	–	–	–	2 282 595	–
Virement à l'administration	(40 000)	–	–	–	(40 000)	(40 000)
Solde à la fin de l'exercice	13 869 242	76 177	3 064 780	2 541	17 012 740	14 540 180
Subventions de capital						
Solde au début de l'exercice	5 502 060	–	1 092	–	5 503 152	4 072 060
Augmentation nette pour l'exercice	1 108 276	–	13 294	–	1 121 570	1 431 092
Virement de capital	(2 282 595)	–	–	–	(2 282 595)	–
Solde à la fin de l'exercice	4 327 741	–	14 386	–	4 342 127	5 503 152
Fonds engagés à la fin de l'exercice	18 196 983	76 177	3 079 166	2 541	21 354 867	20 043 332

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des recettes et dépenses - subventions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Ecosse (note 1)		Île-du-Prince-Édouard		Autres		Total	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Subventions de fonctionnement										
Recettes										
Subventions										
Sans restrictions	230 138 175	111 242 305	382 585	173 750	53 823 593	47 179 825	–	–	284 344 353	158 595 880
Avec restrictions	9 113 146	9 118 071	–	–	1 134 700	1 134 700	–	–	10 247 846	10 252 771
Autres	–	–	–	–	–	–	6 480 715	6 669 035	6 480 715	6 669 035
	<u>239 251 321</u>	<u>120 360 376</u>	<u>382 585</u>	<u>173 750</u>	<u>54 958 293</u>	<u>48 314 525</u>	<u>6 480 715</u>	<u>6 669 035</u>	<u>301 072 914</u>	<u>175 517 686</u>
Dépenses										
Subventions										
Sans restrictions (Tableau A)	232 737 396	109 207 558	449 868	173 750	51 954 372	47 184 001	–	–	285 141 636	156 565 309
Avec restrictions (Tableau B)	7 952 762	8 899 029	–	–	1 267 877	1 136 463	–	–	9 220 639	10 035 492
Autres (note 2)	–	–	–	–	–	–	6 480 674	6 669 035	6 480 674	6 669 035
	<u>240 690 158</u>	<u>118 106 587</u>	<u>449 868</u>	<u>173 750</u>	<u>53 222 249</u>	<u>48 320 464</u>	<u>6 480 674</u>	<u>6 669 035</u>	<u>300 842 949</u>	<u>173 269 836</u>
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	<u>(1 438 837)</u>	<u>2 253 789</u>	<u>(67 283)</u>	<u>–</u>	<u>1 736 044</u>	<u>(5 939)</u>	<u>41</u>	<u>–</u>	<u>229 965</u>	<u>2 247 850</u>
Subventions de capital										
Recettes	50 000 000	2 500 000	–	–	2 764 900	760 900	–	–	52 764 900	3 260 900
Dépenses (Tableau C)	48 891 724	1 070 000	–	–	2 751 606	759 808	–	–	51 643 330	1 829 808
Augmentation nette pour l'exercice	<u>1 108 276</u>	<u>1 430 000</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>13 294</u>	<u>1 092</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>1 121 570</u>	<u>1 431 092</u>

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des recettes et dépenses - administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Recettes		
Contributions		
Nouveau-Brunswick	521 274	522 994
Nouvelle-Écosse	653 497	655 656
Île-du-Prince-Édouard	96 628	96 945
Virement des réserves de fonctionnement		
Nouveau-Brunswick	40 000	40 000
Recettes des projets	362 727	154 932
	<hr/>	<hr/>
	1 674 126	1 470 527
Dépenses		
Salaires et charges sociales	941 319	984 575
Location des bureaux	100 348	97 457
Services professionnels	181 812	43 849
Déplacement		
Membres du conseil	12 443	19 871
Autres	20 002	29 450
Allocation quotidienne	2 975	3 825
Projets spéciaux (note 3)	270 778	196 690
Fournitures de bureau, téléphone et poste	30 714	31 833
Mobilier et matériel de bureau	29 550	24 870
Publications	26 970	5 070
Autres	53 697	44 167
	<hr/>	<hr/>
	1 670 608	1 481 657
Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur les recettes) de l'exercice (note 4)	<hr/>	<hr/>
	3 518	(11 130)

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

1 Principales conventions comptables

Contenu de ces états financiers

Conformément aux lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (*la «Commission»*) (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard - article 18; Nouvelle-Écosse - article 19), les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission. Puisque la province de la Nouvelle-Écosse verse les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse, ces états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et de capital versées aux établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Utilisation des prévisions

Les états financiers sont présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces principes obligent les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui peuvent influencer sur le montant de l'actif et du passif rapporté, sur les éléments de passif éventuel à la date de présentation des états financiers, ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses pour la période faisant l'objet du rapport. Les résultats réels pourraient ainsi être différents de ceux fournis dans le rapport.

Immobilisations corporelles

La Commission passe en charge les immobilisations au cours de l'année d'acquisition. Si la Commission avait capitalisé et amorti ses immobilisations, son bilan aurait inclus les éléments suivants: matériel et fournitures de bureau, matériel et logiciels informatiques et améliorations locatives, dont la valeur comptable nette aurait été d'environ 86 375 \$ (80 951 \$ en 2009).

Régime de retraite

La Commission participe au *Régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants*. On constate une charge de retraite lorsque l'on fait ou que l'on doit les contributions. Durant la période, la Commission a constaté une charge de retraite de 139 747 \$ (159 202 \$ en 2009).

Instruments financiers

La Commission a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en fonction des taux d'intérêt et de la valeur marchande actuels ainsi que du prix courant des instruments financiers assortis de conditions similaires. Les instruments financiers consistent en des sommes à recevoir qui se solderont en de futures rentrées de fonds, ainsi qu'en des sommes à payer qui entraîneront de futures dépenses.

Effectuées à un moment précis, les estimations de la juste valeur reposent sur des renseignements pertinents sur les marchés et des renseignements sur les instruments financiers. Elles sont d'ordre subjectif, comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Par conséquent, elles sont difficiles à évaluer avec précision. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence sur celles-ci.

La juste valeur des sommes à recevoir et à payer équivaut approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

1 Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

La Commission s'expose à des risques de crédit normaux en ce qui concerne ses sommes à recevoir. Des provisions pour créances irrécouvrables potentielles sont maintenues et aucune perte de ce type n'a été constatée à ce jour. La direction soutient que la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit important et qu'aucune provision pour créances douteuses n'a été consignée aux comptes.

2 Autres activités

Au cours de l'exercice, la Commission a déboursé des fonds au titre de ce qui suit:

	2010 \$	2009 \$
Gouvernement du Canada – contributions aux établissements sous l'Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur les langues officielles dans l'enseignement	5 337 632	5 317 028
Gouvernement du Canada – programme de contribution pour l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	577 677	949 650
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – places dans les programmes de réhabilitation	342 500	166 250
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – Hôpital Victoria General	–	32 107
Province de Terre-Neuve-et-Labrador – médecine	12 865	–
Province de Terre-Neuve et Labrador – places dans les programmes de réhabilitation	210 000	204 000
	<hr/> 6 480 674	<hr/> 6 669 035

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

3 Projets spéciaux

	2010	2009
	\$	\$
Sondages des diplômés et diplômées	224 169	98 064
Conférence de la CESP/Atelier/Collaboration	2 671	–
Autres	43 938	98 626
	<u>270 778</u>	<u>196 690</u>

4 Recettes et dépenses – Administration

L'excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice est considéré comme faisant partie du Fonds consolidé et, par conséquent, a été inclus dans le montant à verser au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

5 Engagements

Locaux à bureaux

Voici les futurs montants annuels minimums à payer pour un bail à long terme d'installations et d'équipement de bureau:

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2011	85 173
2012	85 173
2013	85 173
2014	85 173
2015	85 173
2016	21 293

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions sans restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Tableau A

Error! Unknown document property name.

	2010 \$	2009 \$
Nouveau-Brunswick		
Établissements		
Collège de technologie forestière des Maritimes	1 931 424	1 931 424
Mount Allison University	17 282 701	6 434 312
St. Thomas University	10 385 597	3,820,540
Université de Moncton	63 009 369	24 838 581
University of New Brunswick	104 993 613	41 020 433
University of Prince Edward Island – Collège vétérinaire de l'Atlantique	5 111 148	5 493 662
	<hr/> 202 713 852	<hr/> 83 538 952
Virements interprovinciaux		
Université de Sherbrooke	1 205 080	1 084 199
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	1 212 500	950 000
Province de la Nouvelle-Écosse	7 373 700	4 652 700
Province de l'Ontario	33 369	19 932
Dalhousie University	804 580	522 145
Province de Québec	7 665 291	7 193 298
	<hr/> 18 294 520	<hr/> 14 422 274
Subvention en remplacement de l'impôt foncier municipal	<hr/> 11 241 321	<hr/> 11 031 376
Autres	<hr/> 487 703	<hr/> 214 956
	<hr/> 232 737 396	<hr/> 109 207 558
Nouvelle-Ecosse		
Virements interprovinciaux		
Province de Québec	371 845	173 750
CESPM Sondage auprès des diplômés	78 023	–
	<hr/> 449 868	<hr/> 173 750
Ile-du-Prince-Edouard		
Établissements		
Holland College	15 189 903	14 007 903
University of Prince Edward Island	30 108 871	27 907 872
	<hr/> 45 298 774	<hr/> 41 915 775
Virements interprovinciaux		
Province de la Nouvelle-Écosse	6 541 600	5 199 100
Province de l'Ontario	5 874	5 816
Province de Québec	96 587	63 310
	<hr/> 6 644 061	<hr/> 5 268 226
Autres	<hr/> 11 537	<hr/> –
	<hr/> 51 954 372	<hr/> 47 184 001
	<hr/> 285 141 636	<hr/> 156 565 309

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions avec restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Tableau B

	2010 \$	2009 \$
Nouveau-Brunswick		
Collège de technologie forestière des Maritimes	46 887	159 808
Mount Allison University	928 210	928 210
St. Thomas University	232 550	435 578
Université de Moncton	2 623 864	2 612 512
University of New Brunswick	3 391 953	3 978 508
Projet commun – réseau informatique	729 298	784 413
	<hr/> 7 952 762	<hr/> 8 899 029
Île-du-Prince-Édouard		
Holland College	835 360	660 658
University of Prince Edward Island	384 600	384 600
Projet commun – réseau informatique	47 917	91 205
	<hr/> 1 267 877	<hr/> 1 136 463
	<hr/> 9 220 639	<hr/> 10 035 492

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions de capital

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Tableau C

	2010 \$	2009 \$
Nouveau-Brunswick		
Mount Allison University	5 441 020	6 699
St. Thomas University	3 308 076	504 102
Université de Moncton	14 767 586	21 917
University of New Brunswick	25 375 042	537 282
	<hr/>	<hr/>
	48 891 724	1 070 000
Île-du-Prince-Édouard		
University of Prince Edward Island	2 751 606	759 808
	<hr/>	<hr/>
	51 643 330	1 829 808
	<hr/>	<hr/>

ANNEXE C

Membres des comités consultatifs de la Commission (au 31 mars 2010)

COMITÉS PERMANENTS

Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires

Nommés par l'AUA :

Stephen McClatchie, Mount Allison University
Alan Shaver, Dalhousie University
Kevin Vessey, Saint Mary's University

Nommés par la CESPM :

Rosemary Herbert, University of Prince Edward Island (présidente)

Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse

Nommés par l'AUA :

Paul Dixon, Saint Mary's University
Yuqin Gong, University of Prince Edward Island
Jean-Guy Ouellette, Université de Moncton

Nommés par la CESPM :

Peter Butler, Dalhousie University
Greg Ells, ministère de l'Éducation, Nouvelle Écosse
David Stewart, Mount Allison University (président)

Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière de l'assurance de la qualité

Nommés par l'AUA :

Henry Cowan, Nouveau-Brunswick
Ivan Dowling, Île-du-Prince-Édouard
Bernard Nadeau, Nouveau-Brunswick
Don Wells, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM :

Colette Landry Martin, Nouveau-Brunswick (présidente)

Comité des finances de la CESPM

Wayne Doggett, Nouvelle-Écosse
Gordon MacInnis, Nouvelle-Écosse (président)
Susan MacKenzie, Île-du-Prince-Édouard
Bill MacLeod, Nouvelle-Écosse
Michael O'Grady, Île-du-Prince-Édouard
Liane Roy, Nouveau-Brunswick
David Stewart, Nouveau-Brunswick

Groupe de travail en finances N.-B./CESPM

Mireille Duguay, CESPМ (présidente)

Lyne Paquet, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

Lisa Robichaud, CESPМ

Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

Liane Roy, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

Conseil d'administration du réseau informatique éducatif N.-B./Î.-P.-É.

H E A Campbell, University of New Brunswick

Robert Campbell, Mount Allison University

Dennis Cochrane, St. Thomas University

Mireille Duguay, CESPМ

Yvon Fontaine, Université de Moncton

Wade MacLauchlan, University of Prince Edward Island (président)

Brian McMillan, Holland College

Robert Whitney, Maritime College of Forest Technology

Comité technique du réseau informatique éducatif N.-B./Î.-P.-É.

Rachael Anderson, CESPМ

Helmut Becker, Mount Allison University

Jim Bowen, Maritime College of Forest Technology

Dan Hurley, St. Thomas University

André Lee, Université de Moncton, Campus de Moncton

Richard MacDonald, Holland College

Terry Nikkel, University of New Brunswick

Blair Vessey, University of Prince Edward Island

COMITÉS SPÉCIAUX

Groupe de travail chargé d'aider la CESPМ à élaborer des mesures statistiques sur les résultats des étudiants et des diplômés

Averlyn Pedro, University of New Brunswick

Elizabeth Lane, Dalhousie University

Dawn Gordon, CESPМ (présidente)

Garry Hansen, St. Thomas University

Tara Buksaitis, University of Kings College

Wayne Paquet, Nova Scotia Agricultural College

Yuqin Gong, University of Prince Edward Island

ANNEXE D

Publications et diffusions

Liste des diffusions et publications de la CESPМ durant l'exercice 2009-2010

1. *Plan d'activités pluriannuel 2009-2010 à 2011-2012 de la CESPМ*, Fredericton (N.-B.); février 2010.
2. *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, Fredericton (N.-B.), janvier 2010.
3. *Progression des étudiants dans la première université fréquentée : persévérance et diplomation*. Fredericton (N.-B.), janvier 2010.
4. *Assessment of the Atlantic School of Theology's Quality Assurance Policies and Procedures*. Fredericton (N.-B.), décembre 2009. (Ce document est disponible uniquement dans la langue de travail de l'établissement.)
5. *Assessment of Nova Scotia Agricultural College's Quality Assurance Policies and Procedures*. Fredericton (N.-B.), septembre 2009. (Ce document est disponible uniquement dans la langue de travail de l'établissement.)
6. *Assessment of St. Francis Xavier University's Quality Assurance Policies and Procedures*. Fredericton (N.-B.), septembre 2009. (Ce document est disponible uniquement dans la langue de travail de l'établissement.)
7. *Assessment of The University of King's College's Quality Assurance Policies and Procedures*. Fredericton (N.-B.), septembre 2009. (Ce document est disponible uniquement dans la langue de travail de l'établissement.)
8. *Assessment of Cape Breton University's Quality Assurance Policies and Procedures*. Fredericton (N.-B.), juin 2009. (Ce document est disponible uniquement dans la langue de travail de l'établissement.)
9. Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, *Participation aux études universitaires. Point de vue des Provinces maritimes*, Volume 7, numéro 1, Fredericton (N.-B.), juin 2009.
10. *Assessment of the University of Prince Edward Island's Quality Assurance Policies and Procedures*. Fredericton (N.-B.), avril 2009. (Ce document est disponible uniquement dans la langue de travail de l'établissement.)
11. *Faits en bref de la CESPМ* : contient un aperçu des changements dans des statistiques clés à des intervalles de un, cinq et dix ans pour chacune des principales universités des Maritimes.
12. *Statistiques sur les inscriptions et sur les diplômes décernés*; en octobre 2009, 13 tableaux sur les statistiques sur les inscriptions ont été préparés et les bases de données connexes ont été offertes par téléchargement.
 - Inscriptions par province, établissement et régime d'études (2004-2005 à 2008-2009)
 - Inscriptions au premier cycle par province, établissement et régime d'études (2004-2005 à 2008-2009)
 - Inscriptions aux deuxième et troisième cycles par province, établissement et régime d'études (2004-2005 à 2008-2009)
 - Équivalents à temps plein (ETP) en date du 1^{er} décembre par province, établissement et régime d'études (2004-2005 à 2008-2009)
 - Inscriptions des étudiants internationaux par province, établissement et régime d'études, et comme pourcentage du nombre total d'inscriptions (2004-2005 à 2008-2009)

- Inscriptions par province, domaine d'études principal et niveau d'études (2004-2005 à 2008-2009)
- Inscriptions par province d'études, province d'origine et niveau d'études (2004-2005 à 2008-2009)
- Inscriptions par province, établissement et sexe (2004-2005 à 2008-2009)
- Inscriptions par province, domaine d'études et sexe (2004-2005 à 2008-2009)
- Inscriptions par province, établissement et groupe d'âge (2004-2005 à 2008-2009)
- Diplômes décernés par province, type de diplôme et orientation du programme (2004 à 2008)
- Baccalauréats et premiers grades professionnels décernés par province, établissement et domaine d'études (2008)
- Diplômes décernés par province, établissement et type de diplôme

APPENDIX E

Projets de programme examinés aux fins d’approbation

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Acadia University						
Bachelor of Arts, Honours in Music	4 août 2009	Nouveau programme	Le programme proposé est un programme de musique axé sur la recherche offert aux étudiants qui prévoient poursuivre des études supérieures en musicologie ou en composition. Les étudiants doivent obtenir 72 crédits en musique et rédiger et défendre une thèse pour obtenir le diplôme Honours in Music.	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (4 novembre 2009)
Bachelor of Arts, Major in Environmental and Sustainability Studies	16 mars 2009	Modification	Le programme proposé de Bachelor of Arts in Environmental and Sustainability Studies (ESST) vise à former des chefs de file, des gestionnaires et des professionnels en environnement qui sont des penseurs critiques et éclairés et qui savent proposer des solutions innovatrices aux problèmes pour orienter les changements transformationnels en vue d'une société plus durable et plus juste. Le programme ESST offre des perspectives sur l'environnement et la durabilité provenant de différentes disciplines du secteur des arts et des études professionnelles (entre autres, sciences politiques, économie, gestion des loisirs, administration, éducation, philosophie et histoire). Les étudiants doivent obtenir 42 crédits en ESST, y compris 18 crédits de cours obligatoires, 15 heures-crédit dans une des quatre concentrations offertes et 9 crédits de cours facultatifs choisis dans la liste de cours au choix.	Non régional	Approfondie	Approuvé avec conditions (22 juin 2009)
Bachelor of Recreation Management with Environmental and Sustainability Studies	16 mars 2009	Nouveau programme	Le programme Bachelor of Recreation Management with ESST permet aux étudiants de se spécialiser dans les études en environnement et en durabilité en obtenant 27 des 42 crédits requis dans le programme BA Major, ce qui comprend les cours obligatoires et le domaine de concentration choisi.	Régional, N.-B. et I.-P.-É. (offert en N.-É.)	Examen sommaire	Approuvé (22 juin 2009)
Master of Arts in Social and Political Thought	3 juin 2009	Nouveau programme	Le programme interdisciplinaire MA in Social and Political Thought proposé permettra aux étudiants d'acquérir un ensemble flexible de compétences propices à la réflexion critique et plus généralement des connaissances sur les questions sociales et politiques. Le programme s'effectuera habituellement en deux ans et comprend 18 crédits de travaux de cours (effectué habituellement entre septembre et avril de la première année) et une thèse (qui doit être rédigée avant le mois d'avril de la deuxième année).	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (14 août 2009)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Atlantic School of Theology						
Bachelor of Arts, Honours in Music	4 août 2009	Nouveau programme	Le programme proposé est un programme de musique axé sur la recherche offert aux étudiants qui prévoient poursuivre des études supérieures en musicologie ou en composition. Les étudiants doivent obtenir 72 crédits en musique et rédiger et défendre une thèse pour obtenir le diplôme Honours in Music.	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (4 novembre 2009)
Bachelor of Arts, Major in Environmental and Sustainability Studies	16 mars 2009	Modification	Le programme proposé de Bachelor of Arts in Environmental and Sustainability Studies (ESST) vise à former des chefs de file, des gestionnaires et des professionnels en environnement qui sont des penseurs critiques et éclairés et qui savent proposer des solutions innovatrices aux problèmes pour orienter les changements transformationnels en vue d'une société plus durable et plus juste. Le programme ESST offre des perspectives sur l'environnement et la durabilité provenant de différentes disciplines du secteur des arts et des études professionnelles (entre autres, sciences politiques, économie, gestion des loisirs, administration, éducation, philosophie et histoire). Les étudiants doivent obtenir 42 crédits en ESST, y compris 18 crédits de cours obligatoires, 15 heures-crédit dans une des quatre concentrations offertes et 9 crédits de cours facultatifs choisis dans la liste de cours au choix.	Non régionale	Approfondie	Approuvé (22 juin 2009)
Master of Divinity, Honours	4 août 2009	Modification	Le programme proposé est conçu pour permettre aux étudiants d'obtenir 5 crédits, en plus des 30 requis pour le programme actuel de Master of Divinity, afin d'obtenir une concentration connexe. Les cinq cours peuvent inclure une thèse, mais la rédaction d'une thèse n'est pas nécessaire pour obtenir la désignation Honours (avec distinction).	Régional, N.-B. et Î.-P.-É. (offert en N.-É.)	Examen sommaire	Approuvé (12 février 2010)
Cape Breton University						
Bachelor of Arts (3-year), Concentration in Celtic Studies Renamed: Concentration in Celtic Culture	3 juillet 2009	Nouveau programme	À la CBU, le programme Celtic Studies consistera en l'étude interdisciplinaire des peuples et des cultures habituellement qualifiées de celtes. Les étudiants doivent obtenir un minimum de 30 crédits du programme Celtic Studies pour obtenir la concentration. Pour s'assurer que les étudiants suivent un programme réellement interdisciplinaire, ils doivent suivre au moins 3 crédits du programme Celtic Studies (c.-à-d. des cours associés directement au programme Celtic Studies) pour trois des quatre disciplines suivantes : histoire, littérature, folklore ou ethnomusicologie et religion. Les étudiants devront également obtenir six crédits de cours de langue.	Régional, N.-B. et Î.-P.-É. (offert en N.-É.)	Approfondie	Approuvé avec conditions (30 novembre 2009)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Cape Breton University (suite)						
Bachelor of Arts (3-year degree), Concentration in Ethnomusicology	2 avril 2009	Nouveau programme	Pour obtenir la concentration, les étudiants doivent obtenir au moins 30 crédits dans des cours d'ethnomusicologie (9 obligatoires et 21 au choix), dont 6 doivent être au niveau 300 ou plus.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Bachelor of Arts (3-year Concentration & 4-year Major and Honours) in Mathematics	2 juillet 2009	Nouveau programme	La CBU propose le programme Bachelor of Arts in Mathematics (Major, Double Major, Area Major et Minor) pour permettre aux étudiants d'obtenir une spécialisation en mathématique sans diplôme de baccalauréat en sciences. Les étudiants obtiendront leur spécialisation grâce à une combinaison de cours obligatoires et de cours au choix.	Non régional	Approfondie	Approuvé avec conditions (le 22 février 2010)
Bachelor of Science of Nursing	26 novembre 2009	Nouveau programme	L'objectif du programme proposé est de préparer des infirmières professionnelles en mesure de répondre aux besoins changeants de la société en matière de santé et de maintenir une pratique conforme à l'éthique et fondée sur des preuves dans différents milieux avec divers types de clients. Il s'agit d'un programme de quatre ans à temps plein avec possibilité de faire une Advance Major. Les étudiants doivent suivre des cours en classe et des cours cliniques. Le programme proposé était offert précédemment comme un programme conjoint avec la St. Francis Xavier University.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Certificate in Liquefied Natural Gas Operations	7 novembre 2009	Nouveau programme	Le programme proposé comprend des modules couvrant tous les facteurs opérationnels importants pour le traitement du gaz naturel liquéfié et comprend de l'information sur l'équipement, la sécurité, les processus, la logistique et le contrôle d'une installation de gaz naturel liquéfié. Le programme comprend plus de 300 heures de cours pratiques offerts en format modulaire réparties sur une période de 12 mois.	s/o	Approfondie	Retourné (27 août 2009)
Certificate in Science Education	22 avril 2009	Nouveau programme	Le certificat proposé est conçu pour offrir aux enseignants (de la maternelle à la 9 ^e année) des connaissances en sciences qui concordent avec le programme des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Le programme exige deux ans et demi d'études à temps partiel sur toute l'année pour un total de 30 crédits (11 cours). Il s'agit essentiellement d'un programme professionnel qui a été approuvé par le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse pour parfaire le brevet d'enseignement.	À déterminer	Approfondie	À l'étude

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Dalousie University						
Master of Arts in Musicology	23 janvier 2009	Nouveau programme	Le programme proposé de Master of Arts in Musicology de la Dalhousie University permettra d'examiner les liens entre les cultures et les différents types de musique. Les étudiants examineront la musique dans le cadre de séminaires et rédigeront une thèse sur les contextes culturels élargis en tenant compte d'autres disciplines incluses ou non dans les études en musique. Les étudiants devraient compléter le programme en deux ans, en prenant 5 demi-cours (15 heures-crédit) durant la première année et en rédigeant leur thèse au cours de la deuxième année.	Régional, N.-B. et Î.-P.-É. (offert en N.-É.)	Approfondie	Approuvé (20 avril 2009)
Master of Science in Pharmaceutical Sciences	3 novembre 2009	Nouveau programme	L'objectif du programme proposé est de permettre aux étudiants de devenir des chercheurs scientifiques de grande qualité pouvant contribuer à la découverte et à la mise au point de médicaments dans le milieu universitaire et dans l'industrie pharmaceutique. Il s'agit d'un programme de deux ans à temps plein conçu pour les étudiants ayant une moyenne pondérée cumulative de plus de 3,70 avec un BSc (Pharm), PharmD, BSc (honours) dans un domaine connexe, MD, DVSc, DDS ou l'équivalent avec une recommandation d'un membre du corps professoral. Les étudiants devront suivre 3 cours de 3 heures-crédit et l'Integrated Health Research Training Program durant la première année. Durant la deuxième année, les étudiants feront leurs recherches et rédigeront leur thèse.	Régional, N.-B. et Î.-P.-É. (offert en N.-É.)	Examen sommaire	Approuvé (16 décembre 2009)
Environment, Sustainability and Society programs in Computer Science (multiple programs within the: Bachelor of Computer Science, Bachelor of Informatics, Bachelor of Science, Major in Computer Science)	20 janvier 2009	Nouveau programme	Ce programme sera offert par le Dalhousie University's College of Sustainability en partenariat avec différentes facultés de la Dalhousie University. La Major in Sustainability se fait en combinaison avec une autre spécialisation (par exemple, B.A. Combined Honours in Sustainability and History ou B.Sc. Double Major in Sustainability and Chemistry). La désignation du diplôme dépend de la faculté d'origine de l'étudiant et par l'autre sujet du programme conjoint. Le programme dure en général quatre ans et compte 20 crédits. Les composantes de la première et de la deuxième année du programme sont intégrées, multidisciplinaires et enseignées en équipe par les membres des facultés participantes. Il y a une option avec distinction pour laquelle les étudiants devront suivre le cours Honour Thesis et une option coop pour laquelle les étudiants devront suivre les cours coopératifs approuvés par la faculté (SUST 3002: Environment and Sustainability Internship est un nouveau cours au choix).	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (19 mars 2009)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Mount Allison University						
Bachelor of Arts, Honours in Computer Science	20 octobre 2009	Nouveau programme	L'université propose d'offrir un programme Honours in Computer Science sous les programmes de BA ou de BSc pour compléter ses programmes de majeure actuels. Pour obtenir leur mention Honours (avec distinction), les étudiants doivent obtenir 15 crédits de plus que ceux requis pour la majeure, ce qui comprend la rédaction d'une thèse.	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (16 décembre 2009)
Bachelor of Science, Honours in Computer Science	20 octobre 2009	Nouveau programme	L'université propose d'offrir un programme Honours in Computer Science sous les programmes de BA ou de BSc pour compléter ses programmes de majeure actuels. Pour obtenir leur mention Honours (avec distinction), les étudiants doivent obtenir 15 crédits de plus que ceux requis pour la majeure, ce qui comprend la rédaction d'une thèse.	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (16 décembre 2009)
Mount Saint Vincent University						
Bachelor of Arts (Combined Major) Bachelor of Science (Combined Major)	16 mars 2010	Modification	Modification des programmes existants de Bachelor of Arts with Major et de Bachelor of Science with Major pour permettre de faire un BA et un BSc (majeure combinée). Ces changements permettront aux étudiants d'obtenir une majeure dans une discipline scientifique et une autre en arts. Les domaines d'études de la majeure combinée peuvent être choisis dans les domaines des majeures déjà approuvées.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Bachelor of Science (Science Communication)	23 décembre 2009	Nouveau programme	L'objectif de ce programme de quatre ans et de 20 unités est de permettre aux étudiants d'acquérir les aptitudes en communication nécessaires pour traduire le jargon scientifique pour le grand public. Chaque étudiant choisira une concentration scientifique et recevra une base de connaissances scientifiques. Les étudiants suivront des cours de communication pour les aider à adapter les données scientifiques à leur auditoire cible. Pendant la quatrième année, les étudiants auront le choix de faire un stage ou un grand projet de recherche.	Régional, N.-B. et Î.-P.-É. (offert en N.-É.)	Examen sommaire	Approuvé (25 février 2010)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Nova Scotia College of Art and Design						
Master of Film	7 mai 2008	Nouveau programme	Le programme Master of Film (MFIL) du NSCAD est un programme d'études supérieures d'une durée de 22 mois (42 crédits) qui offre aux étudiants la possibilité de développer leur propre voix comme cinéastes créatifs. Le programme combine la réalisation, la scénarisation et la production avec une formation technique et des études en histoire et en théorie du cinéma afin de donner aux étudiants une compréhension approfondie de la diversité du cinéma contemporain : fiction, documentaire et cinéma alternatif. En préparant leur production de thèse, les étudiants peuvent choisir une concentration dans une discipline créatrice comme la cinématographie, la réalisation, le montage, la production, la direction artistique ou la scénarisation, qu'ils étudieront dans des ateliers de maître et des productions.	s/o	Approfondie	Retiré (7 avril 2009)
Post Baccalaureate Certificate in Design	12 mars 2010	Nouveau programme	L'objectif de ce programme d'un an et de 30 crédits est de préparer les étudiants à s'inscrire au programme Master of Design au NSCAD. Le programme proposé est composé de cours en studio (21 crédits) et d'arts libéraux (9 crédits) et comprend une composante d'ALS « langue de design » à ceux qui en ont besoin. La majorité des étudiants qui s'inscriront à ce programme seront des étudiants internationaux.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Saint Mary's University						
Bachelor of Arts Minor/Concentration in Latin American Studies	10 février 2010	Nouveau programme	La SMU propose le programme Concentration in Latin American Studies de 24 heures-crédit dans le cadre de son programme de BA de trois ans. La concentration proposée comprend 6 heures-crédit d'espagnol, 6 heures-crédit en histoire de l'Amérique latine et 12 heures-crédit de cours en sciences humaines et sociales axés sur l'Amérique latine. Il est également possible d'étudier à l'étranger grâce à des partenariats avec des universités du Mexique et du Brésil. La SMU propose également le programme Minor in Latin American Studies dans le cadre du diplôme de quatre ans; la mineure ne nécessite pas l'approbation de la CESPm.	À déterminer	Approfondie	À l'étude
Bachelor of Commerce, Major in Entrepreneurship (name change: Major in Small Business and Entrepreneurship)	24 août 2009	Modification	Cette proposition porte uniquement sur un changement de nom.	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (9 octobre 2009)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Saint Mary's University (suite)						
Certificate in Child Learning and Development	18 février 2009	Nouveau programme	Le programme Certificate in Child Learning and Development de 30 heures-crédit est conçu pour permettre aux enseignants actuels et futurs et aux autres professionnels qui travaillent avec des enfants d'âge scolaire et des adolescents d'acquérir ou de perfectionner des connaissances et des compétences dans le domaine de l'étude de l'enfant, de l'éducation ou d'un domaine connexe. Les personnes qui détiennent un diplôme d'un programme de formation des enseignants peuvent suivre ce certificat de façon autonome comme perfectionnement professionnel, et les autres peuvent soit faire le certificat seul avant ou après l'obtention d'un baccalauréat ou en parallèle avec un BA ou un BSc à la SMU.	s/o	À déterminer	Retiré (29 avril 2009)
Université de Moncton						
Baccalauréat appliqué en design intérieur (articulé avec le CCNB)	26 juin 2008	Nouveau programme	Ce programme de quatre ans vise à combiner l'enseignement universitaire à la formation professionnelle collégiale en design d'intérieur afin de respecter les normes du Conseil d'accréditation en design d'intérieur (CAD). La première et la quatrième année seront données à l'UdeM et les deuxième et troisième, au CCNB de Dieppe. Une fois la troisième année terminée, les étudiants recevront un certificat collégial en design d'intérieur et recevront leur Baccalauréat appliqué en design d'intérieur après la quatrième année.	Régional, N.-É. et Î.-P.-É. (offert au N.-B.)	Approfondie	À l'étude
University of New Brunswick						
Bachelor of Applied Health (UNBSJ)	6 août 2009	Nouveau programme	UNBSJ propose un nouveau programme qui permet aux étudiants qui ont déjà obtenu un diplôme d'un programme d'au moins deux ans dans une discipline du secteur de la santé d'obtenir un diplôme avec deux années d'études additionnelles.	s/o	Approfondie	Retourné (16 novembre 2009)
Bachelor of Geomatics (UNBF)	26 juin 2009	Nouveau programme	UNBF propose une solution de rechange au programme Geomatics Engineering pour ceux qui veulent devenir des arpenteurs professionnels et non des ingénieurs professionnels. Le programme proposé compte 120 heures-crédit qui doivent être complétées en trois ans et comprend une option d'arpentage cadastral.	s/o	Approfondie	Retourné (16 novembre 2009)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
University of New Brunswick (suite)						
Bachelor of Health Science, Radiography (UNBSJ)	1 ^{er} octobre 2009	Modification	UNBSJ propose une rotation de programme – faire de ce programme intégré un programme articulé. On propose également de changer le mode d'exécution du programme et de passer d'un enseignement à distance partiel à un enseignement direct complet.	Non régional	Examen sommaire	Approuvé (19 février 2009)
Bachelor of Information Sciences, Software Development Specialization (UNBSJ)	11 juin 2009	Nouveau programme	L'université propose d'ajouter une spécialisation en développement logiciel à son programme existant de Bachelor of Information Sciences. Un des principaux objectifs de cette nouvelle spécialisation est de permettre aux étudiants du programme Computer Programming Technology au NBCC Saint John de poursuivre leur éducation; les étudiants ont également la possibilité de suivre le programme en entier à la UNBSJ.	s/o	À déterminer	Retourné (16 novembre 2009)
Bachelor of Science in Engineering, Chemical Engineering (UNBF)	17 avril 2009	Modification	Dans chacun des programmes BScE susmentionnés, les étudiants peuvent suivre une série de cours pour obtenir une « option » dans un domaine précis en plus de leur diplôme. UNBF a retiré certaines options, en raison du faible nombre d'inscriptions, ajouté une nouvelle option et prolongé une option existante. Toutes les options comprennent moins de 30 crédits, et seuls les étudiants du programme Bachelor of Science in Engineering peuvent choisir ces programmes; l'approbation de la Commission n'est donc pas requise.	Régional, Î.-P.-É. (offered in NB and NS)	À titre d'information	
Bachelor of Science in Engineering, Mechanical Engineering (UNBF)	17 avril 2009	Modification	Dans chacun des programmes BScE susmentionnés, les étudiants peuvent suivre une série de cours pour obtenir une « option » dans un domaine précis en plus de leur diplôme. UNBF a retiré certaines options en raison du faible nombre d'inscriptions, ajouté une nouvelle option et prolongé une option existante. Toutes les options comprennent moins de 30 crédits, et seuls les étudiants du programme Bachelor of Science in Engineering peuvent choisir ces programmes; l'approbation de la Commission n'est donc pas requise.	Régional, Î.-P.-É. (offert au N.-B. et en N.-É.)	À titre d'information	
Bachelor of Science in Forestry, addition of an honours program (UNBF)	11 juin 2009	Modification	L'université propose d'ajouter une option Honours (avec distinction) à son programme Bachelor of Science in Forestry actuel. Les étudiants devront exécuter un projet de recherche et maintenir une moyenne pondérée cumulative de 3,0.	Régional, N.-É. et Î.-P.-É. (offert au N.-B.)	Examen sommaire	Approuvé (15 juillet 2009)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
University of New Brunswick (suite)						
Certificate in Applied Human Resource Management	16 juillet 2009	Nouveau programme	Le programme proposé est conçu pour combiner les titres universitaires à une formation professionnelle préparatoire pour l'obtention d'une désignation professionnelle en RH. Pour obtenir le certificat, les étudiants doivent compléter 30 heures-crédit de cours (24 obligatoires et 6 au choix à partir d'une liste) à temps plein ou à temps partiel. Les cours seront offerts pendant toute l'année, si bien que les étudiants qui choisissent d'étudier à temps plein peuvent terminer le programme en une année civile. Tous les cours suivis dans le cadre de ce programme peuvent être transférés au programme BBA de l'université, même si la demande d'admission au programme BBA doit être faite séparément.	Régional, Î.-P.-É. (offert au N.-B. et en N.-É.)	Examen sommaire	Approuvé (16 octobre 2009)
Certificate in Leadership Studies (UNBF)	11 juin 2009	Nouveau programme	Le programme est conçu pour améliorer la capacité des étudiants de faire preuve de leadership dans leurs vie professionnelle et personnelle et en tant que citoyen. Les étudiants doivent compléter 15 heures-crédit de cours obligatoires et 3 heures-crédit de cours facultatifs.	s/o	À titre d'information	
Master of Business Administration in Sport and Recreation Management (name change: Joint Master of Business Administration and Master of Arts in Sports and Recreation Administration)	10 septembre 2009	Modification	Non disponible à l'heure actuelle.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Master of Business Administration in Sport and Recreation Management (name change: Joint Master of Business Administration and Master of Arts in Sports and Recreation Administration)	10 septembre 2009	Modification	Non disponible à l'heure actuelle.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Master of Business Administration in Sport and Recreation Management (name change: Joint Master of Business Administration and Master of Arts in Sports and Recreation Administration)	10 septembre 2009	Modification	Non disponible à l'heure actuelle.	À déterminer	À déterminer	À l'étude

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
University of New Brunswick (suite)						
Master of Computer Science, addition of coop option	11 juin 2009	Modification	L'université propose d'ajouter une option co-op à son programme Master of Computer Science actuel.	Régional, Î.-P.-É. (offert au N.-B. et en N.-É.)	Examen sommaire	Approuvé (4 novembre 2009)
Master of Nursing, Nurse Educator (both UNBF/SJ)	21 juillet 2008	Modification	À l'heure actuelle, le programme Master of Nursing de l'UNB est approuvé avec un volet Thèse/rapport (MN) et un volet Infirmière praticienne (MN, NP). La modification proposée consiste à ajouter un volet Infirmière enseignante (MN, NE).	À déterminer	Approfondie	À l'étude
Minor in Computer Science (UNBSJ)	11 juin 2009	Nouveau programme	Ce programme de mineure proposé peut être suivi avec n'importe quel programme de baccalauréat à UNB Saint John, à l'exception des programmes BScCS et BSc. Les étudiants doivent compléter huit cours (de 29 à 32 heures-crédit) pour obtenir la mineure.	s/o	Examen sommaire	Approuvé (15 juillet 2009)
Minor in Forest Environment (UNBF)	11 juin 2009	Nouveau programme	Cette mineure proposée est conçue pour donner aux étudiants une introduction aux questions concernant la foresterie, la mesure, l'écologie, les valeurs sociales, les politiques et la gestion. Pour obtenir la mineure, les étudiants doivent compléter 24/25 heures-crédit d'études, y compris 16 heures-crédit de cours obligatoires. Les étudiants du BScENR n'ont qu'à compléter 14 heures-crédit de cours pour obtenir leur mineure, puisque les composantes de la mineure sont déjà comprises dans leur programme. Cette mineure est également offerte aux étudiants des autres programmes.	s/o	À titre d'information	
Minor in Information Technology (UNBSJ)	11 juin 2009	Nouveau programme	Ce programme de mineure proposé peut être suivi sous n'importe quel programme de baccalauréat à UNB Saint John, à l'exception des programmes BScCS et BSc. Les étudiants doivent compléter huit cours (de 29 à 32 heures-crédit) pour obtenir la mineure.	s/o	Examen sommaire	Approuvé (15 juillet 2009)
Minor in Leadership Studies (UNBF)	11 juin 2009	Nouveau programme	Le programme est conçu pour améliorer la capacité des étudiants de faire preuve de leadership dans leur vie professionnelle et personnelle et en tant que citoyen. Les étudiants doivent compléter 15 heures-crédit de cours obligatoires.	s/o	À titre d'information	

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
University of New Brunswick (suite)						
Bachelor of Arts, Major in Mathematics Bachelor of Arts, Honours in Mathematics	6 novembre 2009	Nouveau programme	Les programmes proposés en mathématiques permettront aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie du domaine des sciences humaines et sociales, tout en poursuivant des études en mathématiques. Le programme Major in Mathematics exige un total de 120 crédits en mathématiques, en anglais, en informatique, en arts et en cours au choix. Le programme Honours in Mathematics, conçu pour offrir une expérience de recherche aux étudiants du premier cycle, exige un total de 126 crédits en mathématiques, en anglais, en informatique, en arts et en cours au choix.	s/o	À déterminer	Retiré (21 septembre 2009)
Bachelor of Education Specialization in Teaching French Immersion to Bachelor of Education, Éducation en français	1 ^{er} mars 2010	Modification	UPEI propose de changer le nom de son Bachelor of Education, Specialization in Teaching French Immersion actuel pour Bachelor of Education, Éducation en français. UPEI propose de plus d'offrir tous les cours à UPEI. À l'heure actuelle, 10 des 20 cours obligatoires du programme sont offerts à l'Université de Moncton. Le programme conservera les trois volets : Early Years, Middle Years et Senior Years. Le but du nouveau programme est de préparer les futurs enseignants des programmes suivants : immersion française, français obligatoire, français intensif et français langue maternelle.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Bachelor of Education (Kindergarten)	9 mars 2010	Nouveau programme	Le programme proposé est conçu comme un Bachelor of Education (Kindergarten) à temps partiel offert pendant une durée limitée à un ensemble précis et prédéterminé d'apprenants adultes. Ces derniers sont des éducateurs qui travaillent actuellement dans les centres d'éducation préscolaire de l'Île-du-Prince-Édouard et qui feront la transition vers le système scolaire public lorsque la province adoptera le système de la maternelle à la 12 ^e année en septembre 2010. Les participants suivront 20 cours en éducation. Normalement, le programme peut être complété en quatre années civiles.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Bachelor of Wildlife Management (Articulated with Holland) College Renamed: Bachelor of Wildlife Conservation	7 janvier 2009	Nouveau programme	Le programme proposé combine les aspects pratiques et théoriques des cours actuels offerts par le Holland College et par la University of Prince Edward Island aux étudiants souhaitant suivre une formation plus rigoureuse en gestion de la faune. Le contenu professionnel est présenté au Holland College durant les deux premières années. Une fois l'étudiant accepté à UPEI, il entreprendra un programme rigoureux et relativement structuré de 20 cours, dont 15 sont obligatoires, sur une période de deux ans (3 ^e et 4 ^e année du programme).	À déterminer	Approfondie	À l'étude

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
University of Prince Edward Island						
Certificate in Educational Leadership in Nunavut	22 février 2010	Nouveau programme	Il s'agit d'un programme de certificat de cinq cours, postdiplomation, conçu pour détenteurs d'un baccalauréat en éducation inuits et non inuits qui désirent occuper des postes de leadership dans le système scolaire public du Nunavut. Le but de ce programme est l'apprentissage d'un leadership éducatif et de stratégies de gestion qui respectent les traditions culturelles et font participer la population au système d'éducation.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Master of Nursing (thesis stream)	1 ^{er} mars 2010	Nouveau programme	Le programme Master of Nursing de deux ans proposé a deux volets : le volet avec thèse et le volet Infirmière praticienne. Le volet avec thèse peut être suivi à temps plein ou à temps partiel (durée de 5 ans). Le volet avec thèse compte 36 heures-crédit, y compris 9 heures-crédit pour la thèse. Il y a 4 cours obligatoires et 4 cours requis.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Master of Nursing (nurse practitioner stream)	1 ^{er} mars 2010	Nouveau programme	Le programme Master of Nursing de deux ans proposé a deux volets : le volet avec thèse et le volet Infirmière praticienne. Le volet Infirmière praticienne est uniquement offert à temps plein. Ce volet compte 55 heures-crédit et exige 700 heures de stage clinique supervisé ainsi qu'un document synthèse. Il y a 4 cours obligatoires et 4 cours requis. .	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Ph.D. in Educational Studies	4 mars 2008	Nouveau programme	Le programme de doctorat proposé vise à fournir les éléments d'un diplôme avec thèse de grande qualité qui permettra de prolonger et de développer le sujet Leadership en matière d'apprentissage (Leadership in Learning) du diplôme de maîtrise actuel. Le diplôme consiste en un cours obligatoire et en un cours « suivant les besoins », d'un portefeuille exhaustif dans le domaine d'intérêt de l'étudiant, d'une dissertation et d'une soutenance de thèse orale. De plus, le programme prévoit deux sessions obligatoires de résidence à temps plein durant les sessions d'hiver et d'automne, mais pas nécessairement durant deux sessions consécutives.	Régional, N.-É. (offert au N.-B. et à l'Î.-P.-É.)	Approfondie	Approuvé (20 avril 2009)
Ph.D. in Molecular and Materials Science Integrating the Business of Science	8 mai 2009	Nouveau programme	UPEI propose le programme PhD in Molecular and Materials Science dans lequel les étudiants complètent également une composante en administration. Les étudiants peuvent choisir leur programme de doctorat en combinaison avec les diplômes Graduate Certificate in the Business of Science ou Master of Business Administration. Pour les deux programmes, les étudiants doivent obtenir 12 heures-crédit de cours de Molecular and Materials Science, 9 heures-crédit de cours d'administration, réussir un cours cadre de 6 crédits ainsi qu'un examen de candidature et rédiger une thèse de doctorat. Pour obtenir le MBA, les étudiants doivent suivre 10 cours additionnels en administration.	s/o	Approfondie	Retiré (2 mars 2010)

Programme	Date de réception	Type de proposition	Description du programme	Désignation régionale (si approuvé)	Type d'évaluation	Décision
Université Sainte-Anne						
Baccalauréat en gestion-Option Services communautaires (Services aux adultes et services aux enfants et aux adolescents)	25 mai 2009	Nouveau programme	Après l'obtention du diplôme des programmes de deux ans « Techniques d'intervention en services communautaires - Services aux enfants et adolescents » ou « Techniques d'intervention en services communautaires - Services aux adultes » du CCNB, qui comprennent 840 heures de stages, les étudiants doivent compléter deux années d'études à l'USA pour obtenir le diplôme proposé. Les cours de l'USA sont principalement des cours de gestion, et la réussite d'un test de classification en français et en anglais est exigé.	À déterminer	À déterminer	À l'étude
Maîtrise en éducation	11 décembre 2007	Nouveau programme	L'USA propose d'ajouter un second volet à son programme actuel de maîtrise en éducation afin que les étudiants puissent se spécialiser en enseignement du français langue maternelle ou langue seconde. Le programme aurait un noyau commun de huit cours obligatoires avec deux cours additionnels qui diffèrent selon la spécialisation choisie. Le programme sera offert uniquement à temps partiel et consiste en 30 crédits devant être obtenus en trois ans et demi.	À déterminer	Approfondie	À l'étude
Programmes conjoints						
Ph.D. in Educational Studies (offered by Acadia, MSVU and StFX)	31 mars 2009	Nouveau programme	Acadia, MSVU et StFX proposent le programme PhD in Educational Studies de 42 crédits à temps plein. En temps normal, les étudiants peuvent terminer le programme en quatre ans (après un diplôme de maîtrise), mais ont jusqu'à six ans pour le faire. Les étudiants peuvent se concentrer sur un ou plusieurs des six thèmes interreliés : études du programme, littérature, éducation inclusive, éducation permanente, fondements éducatifs et leadership et aspects psychologiques de l'éducation et peuvent ancrer leurs études à leur « sujet d'enseignement » s'ils le désirent.	Régional, N.-É. (offert au N.-B. et à l'Î.-P.-É)	Approfondie	Approuvé avec conditions (22 juin 2009)